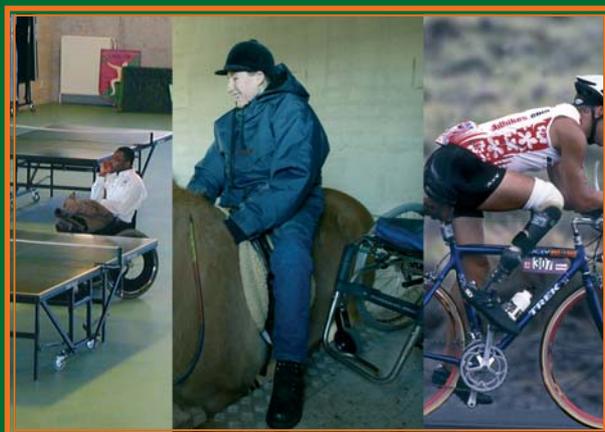


# SPORTS & HANDICAPS



**L'ACCESSIBILITÉ  
DES INFRASTRUCTURES  
SPORTIVES À BRUXELLES**



# SPORTS & HANDICAPS

## L'ACCESSIBILITÉ DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES À BRUXELLES



Accès et Mobilité pour Tous asbl  
rue A. Renoir 5/4 • B-1140 Evere  
Tél. +32(0)2 705.03.48  
gsm +32(0)477 318 607  
[info@bruxellespourtous.be](mailto:info@bruxellespourtous.be)

# Sommaire

Remerciements.....	4
A la réalisation .....	5
Introduction.....	6
Handicap, mobilité réduite et accessibilité: concepts et définitions .....	8
La personne à mobilité réduite.....	8
La personne handicapée.....	8
Le concept de handicap.....	8
Le concept d'accessibilité.....	9
Principes généraux de mise en accessibilité des bâtiments .....	10
Sports & handicaps .....	12
Le sport pour personnes handicapées physiques .....	12
Le sport pour personnes aveugles et malvoyantes.....	13
Le sport pour personnes sourdes et malentendantes.....	13
Le sport pour personnes handicapées mentales .....	14
La natation .....	14
Les sports de compétition .....	15
Méthodologie .....	16
Caractéristiques principales et objectifs.....	16
Critères d'évaluation.....	16
Phases de l'évaluation.....	17
Mise en place du projet.....	18
Dispositions légales: le Règlement régional d'urbanisme .....	19
Accessibilité des infrastructures sportives en Région de Bruxelles-Capitale.....	20
Légendes des pictogrammes .....	20
Fiches d'accessibilité par commune .....	21
Anderlecht.....	21
Auderghem.....	30
Berchem-Sainte-Agathe .....	36
Bruxelles .....	38
Etterbeek .....	46
Evere .....	48
Forest.....	51
Ganshoren .....	53
Jette .....	57
Koekelberg.....	60
Molenbeek-Saint-Jean.....	61
Saint-Gilles .....	66
Saint-Josse-ten-Noode .....	67
Schaerbeek .....	69
Watermael-Boitsfort .....	78
Woluwe-Saint-Pierre.....	87
Recommandations.....	91
Références bibliographiques.....	95
Annexe: Normes RRU relatives à l'accessibilité PMR .....	96

## Remerciements

Nous tenons à remercier toute les personnes qui nous ont aidés à réaliser ce guide et plus particulièrement :

Pour leur soutien et leur aide financière :

Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, Commission communautaire française (COCOF), Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées (SBFPH) et les Œuvres du Soir

- Evelyne HUYTEBROECK, membre du Collège, chargée du Budget, des Personnes handicapées et du Tourisme
- Véronique GAILLY, conseillère au cabinet de la Ministre Huytebroeck, Politique des Personnes handicapées
- Jacques MASCART, secteur Sport & Infrastructures sportives de la COCOF
- Philippe DE BACKER, directeur d'administration, COCOF, SBFPH
- Yvonne JULIEN, attachée principale à la direction d'administration, COCOF, SBFPH
- Nathalie Malice, coordinatrice des Œuvres du Soir

Pour leur soutien et leur disponibilité:

- Les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale
- Les responsables des infrastructures sportives

## A la réalisation

Cette publication a été réalisée par l'asbl AMT Concept asbl (Accès et Mobilité pour Tous)

**Direction du projet:** Miguel GEREZ

**Relevés:** Audrey VAN LOKEREN, Cindy GOURIER (stagiaire), Eléonore NAZARYAN, Mathieu VOSSEN, Yannick Borderie (stagiaire), Miguel GEREZ

**Rédaction:** Marie BELINA-PODGAETSKY, Miguel GEREZ

**Dessin technique et pictogramme:** Audrey VAN LOKEREN

**Photos:** Audrey VAN LOKEREN, Mathieu VOSSEN, Cindy GOURIER, Miguel GEREZ

# Introduction

Parler de «sports pour tous», tel est le défi que l'association AMT Concept asbl (Accès et Mobilité pour tous) a voulu relever, en collaboration avec le secteur Sports et Infrastructures sportives de la Commission Communautaire Française (COCOF) et avec le soutien du Service bruxellois francophone des personnes handicapées et des Œuvres du Soir. Nous espérons que ce guide permettra d'améliorer l'accessibilité des infrastructures sportives aux personnes à mobilité réduite (PMR).

La pratique du sport est bénéfique tant pour la santé que pour l'épanouissement personnel. Pour les personnes en situation de handicap, elle constitue un formidable moyen d'exprimer leurs potentialités au lieu d'exposer leurs limites. Le sport apparaît comme un facteur indéniable d'amélioration de la qualité de vie autant que comme un formidable outil de reconnaissance et d'intégration à la société. Les parcours des athlètes handicapés sont là pour témoigner de l'absolue nécessité de faire évoluer les mentalités pour rendre le sport accessible à tous.

*A priori* et à la condition que les infrastructures sportives soient aménagées en conséquence, les personnes handicapées peuvent exercer de très nombreuses disciplines sportives. Le sport organisé pour ce type de public est généralement répertorié en trois catégories: le sport pour personnes sourdes et malentendantes, les sports paralympiques (pour personnes handicapées physiques et malvoyantes) et en enfin le sport pour personnes handicapées mentales. Chaque groupe a sa propre histoire, son organisation, ses compétitions et sa vision du sport.

L'objectif principal de ce guide est de donner une vue d'ensemble aussi proche de la réalité que possible de l'accessibilité des infrastructures sportives en Région de Bruxelles-Capitale. Les informations ici rassemblées sont destinées à compléter le «Guide des sports» et le site internet de la COCOF afin qu'il s'adresse à un public aussi large que possible. La consultation de ce guide permettra aux personnes à mobilité réduite de connaître le niveau d'accessibilité des infrastructures sportives dans lesquelles ils souhaitent se rendre.

Face au manque actuel d'informations, la première étape de ce travail a consisté en la création d'une grille d'évaluation permettant d'analyser point par point l'accessibilité des infrastructures sportives de la Région de Bruxelles-Capitale. Cet outil de base nous a permis de collecter sur le terrain les données nécessaires à notre étude.

Sur base des informations rassemblées, nous avons pu déterminer le niveau d'accessibilité de chacune des installations sportives visitées: accessibles, accessibles moyennant quelques aménagements raisonnables et inaccessibles. Nous avons tenu compte dans notre évaluation des trois aspects fondamentaux du concept d'accessibilité: accéder aux environnements bâtis de toute nature, circuler horizontalement et verticalement sans aucun obstacle et utiliser toutes les structures mises à la disposition du public. A cette triade, nous avons ajouté la notion de «pratiquer» pour couvrir les spécificités des bâtiments à vocation sportive.

Un chapitre de ce rapport, complété d'une annexe, est consacré à la présentation du titre IV du Règlement régional d'urbanisme (RRU) qui régit les matières relatives à l'accessibilité des bâtiments publics aux PMR en Région de Bruxelles-Capitale. Il s'agit

là de normes minimales à respecter lors de toute construction neuve ou de toute rénovation d'un bâtiment ancien, mais il serait utile selon nous de mettre en place des normes plus ambitieuses et de les adapter aux besoins plus spécifiques des sportifs en situation de handicap.

Les conclusions de notre étude, élaborées sous forme de recommandations, pourraient servir de base à la création d'un code pratique d'accessibilité. Ces propositions concrètes d'aménagements visent à améliorer l'accessibilité actuelle des infrastructures sportives, en privilégiant le principe d'autonomie des personnes à mobilité réduite et le confort et la sécurité de l'ensemble des usagers.

Nous espérons que ce guide se révélera un outil efficace dans la promotion d'une politique sportive favorisant l'intégration des personnes handicapées, véritable «révolution culturelle» du monde du sportif.

# **Handicap, mobilité réduite et accessibilité: concepts et définitions**

## **La personne à mobilité réduite**

Toute personne gênée dans sa mobilité en raison de sa taille, de son état, de son âge, d'un handicap permanent ou temporaire ainsi qu'en raison des appareils ou instruments auxquels elle doit recourir pour se déplacer. Plusieurs facteurs contribuent à entraver la mobilité des individus: cécité, surdité, déficience intellectuelle, grossesse, suites d'un accident, difficultés de compréhension de la langue. Il peut aussi simplement s'agir d'un caddie ou d'un landau à manœuvrer ou d'un objet encombrant à transporter.

## **La personne handicapée**

Par personne handicapée, il faut entendre toute personne atteinte d'un handicap résultant d'une déficience physique (y compris sensorielle et non visible), ou mentale (c'est-à-dire intellectuelle, cognitive ou psychique).

## **Le concept de handicap**

Généralement, la notion de handicap n'est utilisée que pour désigner les déficiences physiques ou sensorielles, permanentes ou temporaires, qui découlent de maladies ou de traumatismes. Cette approche néglige les aspects environnementaux et sociaux qui constituent autant de facteurs «handicapants» nuisibles à l'autonomie des personnes à mobilité réduite et à l'intégration des personnes handicapées.

En réalité, le handicap doit être envisagé comme le résultat de l'interaction entre une diminution fonctionnelle donnée et l'environnement dans lequel doit évoluer la personne qui en est affectée. De ce point de vue, on considère que l'environnement peut provoquer un handicap de mobilité pour les personnes qui se déplacent en fauteuil roulant ou à l'aide d'une canne ou d'une prothèse ou un handicap sensoriel pour les personnes qui se déplacent sans vision ou sans audition.

En conclusion, la mise en accessibilité des lieux ouverts au public, *a fortiori* des installations sportives, s'avère capitale pour les personnes en situation de handicap. Non adapté ou non aménagé, l'environnement entrave leurs possibilités de déplacement et renforce leur dépendance ou leur isolement, créant ainsi la véritable situation de handicap.

## Le concept d'accessibilité

*Une personne handicapée dans un aménagement accessible est une personne valide.  
Une personne valide dans un aménagement non accessible est une personne  
handicapée.*

Louis-Pierre Grobois, architecte

Le concept d'accessibilité désigne la possibilité pour l'ensemble des personnes à mobilité réduite d'accéder à une infrastructure donnée et d'utiliser de manière effective les fonctions ou équipements que cette dernière abrite. Pour les personnes handicapées, l'accessibilité constitue la revendication de base à l'autonomie à la liberté, ainsi que la condition primordiale pour retrouver un statut de citoyen.

Citons à cet égard le rapport intitulé *Vers l'indépendance* publié en 1989 par ERICA, une organisation européenne de défense des consommateurs: «Un bâtiment n'est entièrement accessible que si toute personne handicapée, le cas échéant en fauteuil, peut atteindre et utiliser de manière indépendante et autonome (c'est-à-dire sans aide ni direction) l'ensemble de chaque partie et son contenu. Toutes les associations de personnes handicapées consultées en Europe ont insisté sur ce point. Un bâtiment qui manque à ces conditions ne mérite pas d'être appelé 'public'.»<sup>1</sup>

Pour atteindre un degré élevé d'accessibilité, il est essentiel de respecter trois principes de base: accéder, circuler (horizontalement et verticalement) et utiliser ou, dans le cas du sport, pratiquer. Idéalement, l'accessibilité complète implique la liberté d'effectuer les actions suivantes :

- **accéder:** garer son véhicule/descendre du bus, parvenir à l'entrée (bordures de trottoir, abords, mobilier urbain, voirie); entrer dans le bâtiment, avoir accès au vestibule et à l'ensemble des services disponibles à la réception (guichet, Tél.::, information, etc.);
- **circuler:** se repérer dans le bâtiment, ce qui suppose la possibilité de lire ou d'interpréter l'ensemble de la signalisation intérieure; se déplacer dans le bâtiment, se servir des portes et ascenseurs en toute sécurité, sortir rapidement et en sécurité en cas d'urgence;
- **utiliser/pratiquer:** se servir de tous les équipements et installations à la disposition des visiteurs ou des utilisateurs (par exemple installations sanitaires, interrupteurs), se servir des instruments visuels, sonores, des boucles magnétiques et des signalisations en braille. Dans le cas des infrastructures sportives, il faut impérativement veiller à l'accessibilité des vestiaires et des douches ainsi qu'à celle des locaux ouverts à tout public (cafétéria, tribunes, etc.).

---

<sup>1</sup> Rapport «Vers l'indépendance», ERICA-European Research into Consumer Affairs (Recherche européenne pour les affaires de consommation), concernant d'éventuelles initiatives de la Communauté Européenne visant à favoriser la mobilité et l'accessibilité aux personnes handicapées, Londres, Cambridge, 1989, pp.89-90

# Principes généraux de mise en accessibilité des bâtiments

Les différentes situations de handicap peuvent être répertoriées en quatre grandes catégories: déficiences motrices, intellectuelles, visuelles ou auditives. Lors de la conception ou de la rénovation d'un bâtiment, ou dans sa gestion quotidienne, il convient de prendre chacune d'entre elles en considération.

## 1. Les déficiences motrices

On retrouve par exemple dans cette catégorie des personnes amputées, des personnes paraplégiques ou tétraplégiques, des paralytiques cérébraux. Elles se déplacent à l'aide d'un fauteuil roulant, d'une canne ou d'une prothèse. Parmi les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap moteur, citons:

- les différences de niveaux (marches, bordures, pentes à trop forte inclinaison)
- l'absence ou l'inadéquation des aides à la marche (mains courantes)
- les inégalités du sol
- l'inaccessibilité et/ou l'inadaptation des ascenseurs, équipements sanitaires, vestiaires et locaux à vocation sociale (cafeteria, tribune, etc.)
- l'étroitesse et/ou l'encombrement des couloirs et des passages de porte
- l'inadaptation des systèmes d'ouverture des portes
- l'inaccessibilité des guichets de service ou des systèmes de commande placés trop en hauteur (interphonie, ascenseurs, interrupteurs, etc.)

Retenons qu'il n'est pas toujours aisé d'effectuer des travaux de rattrapage pour corriger le handicap de mobilité. La présence de marches entre différents niveaux, l'étroitesse d'un passage de porte ou l'inadaptation des cabines d'ascenseurs constituent autant de défauts de conception du bâtiment.

## 2. Les déficiences visuelles

Les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes malvoyantes ou aveugles peuvent se résumer comme suit:

- l'absence de repères dans un lieu inconnu
- la perte du sens de l'orientation résultant d'une mauvaise organisation spatiale ou d'aménagements inadéquats
- l'absence de couleurs contrastées
- les défauts d'éclairage (éclairage insuffisant, reflets déroutants, etc.)
- l'inaccessibilité de l'information et de la signalisation sur support visuel
- une mauvaise acoustique qui empêche les malvoyants d'utiliser l'audition pour se repérer dans l'espace
- la présence non annoncée de marches, les bordures
- tout objet saillant sans embase au sol (tablettes d'entrée, appuis de fenêtres, etc.)

Dans le cas des déficiences visuelles, les aménagements à réaliser n'exigent aucune modification structurelle du bâtiment. Ils sont relativement simples et peu onéreux: insertion d'éléments de guidage ou de repérage (différences de

matière au sol), apposition d'inscriptions en braille et de schémas des lieux en relief, mise en place de messages sonores, création de puits de lumière aux endroits stratégiques ou mise en place de jeux de miroirs amplifiant l'angle de vision.

### **3. Les déficiences auditives**

Dans leurs déplacements quotidiens, les personnes malentendantes ou sourdes doivent faire face aux problèmes suivants:

- le manque d'information, notamment sur support visuel, entraînant une diminution de leur autonomie
- les parlophones
- une acoustique mal conçue (choix des matériaux, géométrie des lieux, disposition du mobilier, etc.)
- le manque d'éclairage qui gêne la lecture labiale et l'observation de la gestuelle

La mise en place d'informations visuelles doublées de messages sonores, de vidéophones, de puits de lumière aux endroits stratégiques, de jeux de miroirs amplifiant l'angle de vision ou encore l'installation de boucles magnétiques dans les parois des salles de réunion constituent quelques exemples d'aménagements qui facilitent les déplacements des personnes atteintes d'une déficience auditive sans toucher à la structure du bâtiment. Pour la sécurité de ces visiteurs, il faut impérativement prévoir un système d'alarme visuel.

### **4. Les déficiences intellectuelles**

Le handicap mental est un handicap de la compréhension, de la communication et de la décision. Dans le cas d'un handicap léger, la personne est quasi autonome et n'a besoin que d'une attention plus prévenante. Dans le cas d'un handicap plus lourd, son autonomie est très limitée mais doit toutefois être systématiquement encouragée.

Dans un environnement qui ne leur est pas familier, ces personnes sont confrontées aux mêmes types de problèmes que les malvoyants et les aveugles. Ils éprouvent pour la plupart des difficultés à lire ou à interpréter la signalisation et les instructions. Il faut donc que ces dernières utilisent un langage simple, clair et direct.

En outre, il arrive qu'une déficience sensorielle s'ajoute au handicap mental. Par conséquent, les recommandations en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite s'appliquent sans restriction à l'accueil de ce type de public. Le personnel des structures accueillantes doit être facilement identifiable, sensibilisé à la question du handicap mental et capable d'apporter une assistance en cas de besoin ou d'encadrer les moins autonomes.

## Sports & handicaps

De plus en plus de personnes handicapées pratiquent une activité sportive. Elles disposent d'une palette extrêmement variée de disciplines parmi lesquelles faire leur choix, qu'elles soient individuelles ou collectives, de loisir ou de compétition, de salle ou de plein air. La pratique sportive est un formidable dérivatif qui ne peut que faciliter et encourager l'intégration des moins valides dès lors que ces activités ont lieu dans des installations communes.

Les personnes en situation de handicap constituent par conséquent un public à part entière dont il importe de tenir compte lors de la construction ou de la rénovation d'installations sportives. Il importe que ces dernières soient parfaitement adaptées aux besoins spécifiques de cette population (accessibilité globale, surfaces de jeux, équipements, vestiaires et sanitaires).



### Le sport pour personnes handicapées physiques

#### Disciplines:

Liste non exhaustive: athlétisme, tir, tir à l'arc, course d'orientation, équitation, ski nordique, ski alpin, boccia, pétanque, football, basket, rugby, volley-ball, tennis, tennis de table, gymnastique, natation, ski nautique, aviron, pêche à la ligne, cyclisme

Un grand nombre de ces sports se pratiquent à l'aide de fauteuils roulants spéciaux aux dimensions plus larges que la normale, ce qui nécessite que la largeur de passage des portes soit adaptée en conséquence.

#### Accessibilité:

- atteindre, accéder, circuler, utiliser
  - cheminements simples, praticables et sans obstacles, prévus pour le passage
  - de fauteuils roulant, depuis le parking jusqu'à la surface de jeu
  - ouvertures de portes dans les deux sens (ou portes automatiques)
  - accès au guichet et aux services de la réception, aux sanitaires, aux vestiaires et douches, ainsi qu'aux locaux fréquentés par tout visiteur (cafeteria, gradins, etc.)
  
- pratiquer
  - utilisation du fauteuil roulant comme partie intégrante du jeu (exemple: nécessité d'élargir le champ de vision dans le cas des sports d'équipe)
  - utilisation de matériaux au sol permettant un déplacement aisé (pas d'enfoncement des roues de fauteuil)



## **Le sport pour personnes aveugles et malvoyantes**

### Disciplines:

Liste non exhaustive: athlétisme, triathlon, gymnastique, tir à l'arc, course d'orientation, équitation, cricket, goalball, torball, cécifoot, ski, judo, tai-chi, natation, aviron, voile, pêche à la ligne, randonnée pédestre, tandem

### Accessibilité:

- atteindre, accéder, circuler, utiliser
  - cheminements simples, praticables, sans obstacles, bien éclairés et pourvus de lignes de guidage tactiles, depuis le parking jusqu'à la surface de jeu
  - accès à l'information et à la signalisation: inscriptions en braille et en relief, contraste des couleurs, messages sonores
- pratiquer
  - salles pourvues d'une acoustique et d'un éclairage de qualité (perception de l'espace)
  - matérialisation des limites de la surface de jeu par des éléments sonores (ficelle à grelots) ou tactiles
  - adaptation de l'équipement sportif (buts munis d'un bip sonore, etc.)



## **Le sport pour personnes sourdes et malentendantes**

### Disciplines:

Les personnes malentendantes ou sourdes sont physiquement aptes à exercer n'importe quelle activité sportive. Cependant, sur un terrain de sport comme ailleurs, les malentendants ont un mode de communication qui leur est propre. C'est la raison pour laquelle des jeux olympiques séparés pour les athlètes malentendants continuent d'être organisés.

### Accessibilité:

- atteindre, accéder, circuler, utiliser
  - éclairage et acoustique de qualité
  - accès à l'information et à la signalisation: supports visuels
- pratiquer
  - salles pourvues d'une acoustique et d'un éclairage de qualité (perception de l'espace, spécificités de la communication en situation de jeu)



## **Le sport pour personnes handicapées mentales**

### Disciplines:

Les personnes atteintes d'une déficience intellectuelle sont physiquement aptes à exercer n'importe quelle activité sportive.

### Accessibilité:

Les aménagements réalisés pour rendre une infrastructure accessible aux personnes atteintes d'un handicap physique ou sensoriel sont tous de nature à améliorer l'accueil des sportifs handicapés mentaux.

Toutefois, il s'agit moins d'adapter des installations que de disposer d'un personnel sensibilisé, capable d'apporter une assistance en cas de besoin ou d'encadrer les moins autonomes. Pour que la personne déficiente intellectuelle bénéficie de la plus grande autonomie, elle a besoin d'un accompagnement pour l'aider à se repérer et à faire ses choix. Dans le même esprit, il faut également veiller à mettre en place un code de communication visuelle simple et clair.

### **La natation**

La natation est un sport accessible à tous et qui permet de rapides progrès, quel que soit le niveau de départ ou le type de déficience des nageurs. Il ne s'agit donc pas uniquement d'une activité sportive ou récréative, mais également d'un véritable art thérapeutique. L'accessibilité des piscines est de ce fait primordiale.

Dans ce type d'installation plus qu'ailleurs, tout aménagement destiné à améliorer l'accessibilité a des retombées positives pour l'ensemble des visiteurs. Convalescents, personnes âgées, femmes enceintes ou accompagnées d'enfants en bas âge ne peuvent qu'apprécier les cheminements simples et dénués d'obstacles prévus pour le passage des personnes en fauteuil roulant.

### Accessibilité des piscines

Les exigences en matière d'accessibilité globale sont identiques à celles présentées dans les sections ci-dessus. Aux alentours du bassin, il faut cependant accorder une attention plus particulière aux points suivants :

- risques de glissade sur sol mouillé: installation de mains courantes le long des cheminements
- pédiluves: une rampe d'aspersion pour pied (qui arrose également les pneus de fauteuils roulants) permet une circulation commune à tous les publics. A défaut, les pédiluves doivent pouvoir être contournés ou recouverts par un plancher amovible d'une largeur supérieure à celle d'un fauteuil roulant.
- accès au bassin: concevoir ou équiper chaque bassin pour permettre l'accès à l'eau d'une manière aussi autonome et discrète que possible.

## **Les sports de compétition**

Les sports pour handicapés sont fédérés depuis plusieurs années. De nombreuses compétitions sont dès lors organisées aux niveaux régional, national, international et olympique. Cette reconnaissance du droit au sport a ouvert les portes des centres de rééducation aux méthodes d'entraînement et a permis de porter un regard nouveau sur le handicap, en mettant l'accent sur la performance et non sur l'infirmité.

Lors des compétitions, des centaines d'athlètes se retrouvent comme n'importe quel olympien, avec le même devise: «plus vite, plus haut, plus fort». Les sportifs sont regroupés en catégories selon le type et la gravité de leur handicap. Le but est de faire concourir ensemble des athlètes ayant des aptitudes fonctionnelles comparables.

Les premiers jeux à caractère olympique pour athlètes handicapés physiques furent organisés à Rome en 1960. Ils sont considérés comme les premiers Jeux Paralympiques. En 1976, à Toronto, les athlètes handicapés visuels rejoignent le mouvement paralympique. La même année, la Suède accueille les premiers Jeux Paralympiques d'hiver. En 1980, les athlètes amputés et paralytiques cérébraux s'ajoutent à la grande famille paralympique.

Les premiers jeux olympiques pour sourds et malentendants voient le jour à Paris en 1924. Ils portent à l'époque le nom de *Silent Games*. Ces jeux furent organisés par le Comité International des Sports Silencieux (CISS) rebaptisé entre-temps Comité International des Sports des Sourds. Les derniers Jeux olympiques des sourds ont eu lieu à Melbourne en 2005.

Les sportifs en situation de handicap mental ont eux aussi leurs jeux olympiques. Les Jeux olympiques spéciaux, dont la première édition s'est déroulée à Chicago en 1968, s'adressent à des déficients intellectuels âgés de 8 à 80 ans et sont axés sur la participation. Tous les athlètes y reçoivent des médailles.

# Méthodologie

## Caractéristiques principales et objectifs

L'évaluation de l'accessibilité des bâtiments doit prendre en compte deux aspects de base, soit:

- la mobilité de la personne handicapée
- les principales caractéristiques des bâtiments visités: voirie, abords, bâtiments, mobilier interne et urbain

L'analyse croisée de ces deux paramètres permet de déterminer **le degré d'accessibilité<sup>2</sup>** des bâtiments et des équipements. Trois degrés significatifs sont retenus:

- **degré 1:** les lieux évalués sont accessibles aux personnes handicapées: c'est l'autonomie de ces personnes.
- **degré 2:** les lieux étudiés ne sont pas accessibles mais ils pourraient être aménagés avec des travaux de rattrapage simples et peu coûteux: c'est la possibilité de devenir autonome.
- **degré 3:** les lieux analysés ne sont pas accessibles et resteront en l'état car les travaux à réaliser sont trop importants et complexes: c'est le rejet de la personne.

## Critères d'évaluation

La mobilité des personnes handicapées varie en fonction des différentes situations de handicap et du potentiel physique de chaque personne.

Les barrières architecturales sont déterminées par quatre critères<sup>3</sup>: **l'accès, le passage, le support et l'atteinte.**

### **Accès:**

- en déplacement horizontal ou quasi horizontal, la personne en fauteuil roulant ne peut franchir des pentes supérieures à 5%. Les seuils sont à proscrire.
- en déplacement vertical, la personne en fauteuil roulant est dans l'incapacité d'emprunter des marches ou des cabines d'ascenseur aux dimensions inférieures à 1,10 m x 1,40 m.

---

<sup>2</sup> Méthode d'évaluation mise au point par l'architecte Louis-Pierre GROSBOIS, assisté de F. GIGON et J.M. THIBAUT, lors des bilans d'accessibilité de trois villes nouvelles de la région parisienne: Evry (1974), Cergy-Pontoise (1975) et Marne-la-Vallée (1976).

<sup>3</sup> M. GEREZ, A. DIESCHT, L.-P. GROSBOIS, "L'accessibilité des bâtiments de la Commission des Communautés Européennes - Evaluation des structures d'accueil", Bruxelles-Paris, décembre 1992

**Passage:**

Une largeur de passage d'un minimum de 0,95 m est requise pour les déplacements en fauteuil roulant ou assistés d'une canne. Pour permettre une rotation à 90°, il faut disposer d'une largeur de 1,20 m au minimum.

**Support:**

Les revêtements de sol doivent être antidérapants et sans obstacle au pied ou à la roue. Les tapis brosse à l'entrée, les moquettes profondes, le dallage poli, etc. sont donc à proscrire.

**Atteinte:**

Quand on se trouve en position assise, ou quand on est une personne de petite taille, il est malaisé, voire impossible, d'atteindre manuellement des plaques de commande, des boutons ou encore des manettes placées en hauteur. Il en va de même pour le contact visuel au guichet d'accueil, à travers une fenêtre, etc. Etant donné que de nombreux appareils et équipements (ascenseurs, éclairage, climatisation, sonnettes, sanitaires, etc.) sont commandés par l'utilisateur, ne pas pouvoir les atteindre, c'est ne pas accéder à des fonctions essentielles du bâtiment.

**Phases de l'évaluation**

L'évaluation de l'accessibilité des infrastructures sportives peut se décliner en trois phases chronologiques:

- Phase I: inventaire et diagnostic de la situation existante sur base de la grille d'évaluation qui propose une lecture innovante du Règlement régional d'urbanisme (RRU) et permet de réaliser les fiches d'accessibilité des infrastructures sportives par commune (cf. p. 21)
- Phase II: état qualitatif, mis en évidence dans les propositions d'aménagement des travaux à réaliser à court, moyen et long terme
- Phase III: propositions d'amélioration. Cette étape nécessite une étude spécifique pour trouver une solution raisonnable, qu'il s'agisse d'une rampe extérieure ou d'une rampe de rattrapage intérieure lorsque l'infrastructure le permet. Lorsqu'il est impossible d'aménager une rampe fixe, il faut prévoir une rampe amovible et légère en métal ou en bois à placer lorsqu'un PMR se rend dans ces lieux.

## **Mise en place du projet**

- Réalisation d'un inventaire de l'accessibilité des infrastructures sportives
- Fiches de synthèse avec logos et supports photographiques pour le guide des sports de la COCOF
- Propositions:
  - mise en œuvre concrète de l'aménagement de l'accès aux infrastructures à court, moyen et long terme
  - dans le cadre d'un cheminement continu (concept de boucle)
- Conclusions
- Fiches complètes en annexe avec photos
- Principes
  - Confort
  - Sécurité
  - Autonomie Complète (sans dépendance, ni aide de tiers)

## **Dispositions légales: le Règlement régional d'urbanisme**

Ces dernières années, de nombreux documents et études ont permis de sensibiliser un grand nombre d'acteurs responsables de l'environnement et du cadre bâti en Région de Bruxelles-Capitale à la problématique de l'accessibilité des lieux publics aux personnes à mobilité réduite. On peut considérer que des progrès appréciables ont eu lieu sur le plan de la réflexion et de sa concrétisation dans les textes légaux et les plans de mobilité.

En Région de Bruxelles-Capitale, les matières relatives à l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite sont régies par le Règlement régional d'urbanisme (RRU) dont une version révisée est entrée en application le 19 décembre 2006. Dans la suite de ce chapitre, nous en reprenons les principales afin de faciliter la lecture de nos évaluations.

Il est à noter que, dans cette nouvelle version du RRU, la question de l'accessibilité des bâtiments aux PMR a été enrichie de nouvelles dispositions ou élargie à d'autres sphères de la vie quotidienne. Néanmoins, les prescriptions prévues ne peuvent suffire à couvrir la totalité des situations existantes. Il arrive aussi fréquemment que des aménagements obligatoires en matière d'accessibilité aux PMR ne soient pas réalisés ou qu'ils s'avèrent inadaptés ou inutilisables, faute de cahier des charges suffisamment détaillé ou d'un suivi approprié du chantier.

Force est de reconnaître que les responsables politiques et les administrations se montrent de plus en plus attentifs aux besoins des PMR et au respect des normes en vigueur. Le secteur Sport et Infrastructures sportives de la COCOF se montre en l'occurrence très exigeant et n'approuve les demandes de subsides que dans la mesure où les projets satisfont pleinement aux dispositions légales en matière d'accessibilité aux PMR. Toutefois, les administrations n'ont aucune prise sur le secteur privé ou les travaux non subsidiés.

De plus, la dispense de permis de bâtir pour des actes ou travaux mineurs rend difficile, voire impossible, l'exercice d'un contrôle efficace de ce type de chantier. Pourtant, les dispositions du RRU en matière d'accessibilité PMR s'appliquent pleinement à ce type de travaux et toute infraction au règlement d'urbanisme peut faire l'objet de poursuites (article 300, point 3, du Code bruxellois de l'aménagement du territoire). Dans ce genre de cas, les autorités politiques et urbanistiques ont une carte maîtresse à jouer.

Le RRU prévoit les normes minimales à respecter lors de toute construction neuve ou de toute rénovation d'un bâtiment ancien. Il conviendrait selon nous de mettre en place des normes plus ambitieuses et de les adapter aux besoins plus spécifiques des sportifs en situation de handicap.

L'annexe I de ce rapport passe en revue de manière plus détaillée les dispositions prévues par le RRU en matière d'accessibilité aux PMR. Nous vous en proposons une présentation articulée autour des principes de base de l'accessibilité des installations sportives: accéder, circuler, utiliser, pratiquer.

## Accessibilité des infrastructures sportives en Région de Bruxelles-Capitale

Ce chapitre présente la synthèse par commune des relevés effectués dans les différentes infrastructures sportives de la Région de Bruxelles-Capitale.

L'enquête de terrain à laquelle nous avons procédé nous a permis de mettre en évidence les principales lacunes des infrastructures sportives en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Le point noir reste sans conteste l'inadaptation quasi généralisée des douches et des vestiaires aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant. En raison de la présence de marches, ce type d'installation est par ailleurs souvent difficile d'accès à toute personne gênée dans sa mobilité. Autre manque à pallier: le nombre insuffisant d'emplacements de parking réservés aux PMR ou l'existence de bordures pour y accéder. Il est enfin à noter que la signalétique fait elle aussi défaut dans de nombreux cas.

### Légendes des pictogrammes

Voici les pictogrammes utilisés dans les fiches d'accessibilité. A chacun d'eux est associée la couleur bleue, orange ou rouge qui désigne le niveau d'accessibilité de l'infrastructure visée et de ses équipements.



Accessible



Salle de bain adaptée



Accessible avec aide



Douche adaptée



Aménagements pour  
personnes malentendantes



Vestiaire adapté



Aménagements pour  
personnes malentendantes



Cafeteria accessible



Chiens-guides admis



Parking avec emplacements  
réservés

## Fiches d'accessibilité par commune

### Anderlecht

#### **C.R.S.P.C. ANDERLECHT**

Adresse: Rue des Fruits 73

Tél.: +32 (0) 2 520 34 82

Descriptif: 15 terrains de tennis dont 2 couverts  
Location de matériel



#### **COMPLEXE DU VOGELENZANG**

Adresse: Rue du Vogelenzang  
1070 Anderlecht

Tél. : +32 (0) 2 523 75 89

Fax : +32 (0) 2 523 80 07

Courriel: [sports@anderlecht.irisnet.be](mailto:sports@anderlecht.irisnet.be)

Site Internet:

<http://www.opt.be/informations/sports/fr/AS/34856.html>



Descriptif : 5 terrains de football.

Information: en travaux

## ESPACE MULTI-ACTIVITES

Adresse: rue Emile Carpentier  
1070 Anderlecht  
Tél.: +32 (0) 2 529 40 54  
Fax.: +32 (0) 2 529 40 55  
Courriel: Sports1070@anderlecht.be

Descriptif : Un terrain de football



## MINI-GOLF

Adresse: rue Claude Debussy - avenue  
Marius Renard  
1070 Anderlecht

Tél.: +32 (0)2 529 40 54  
Fax: +32 (0)2 529 40 55  
Courriel: Sports1070@anderlecht.be

Descriptif: 18 trous de mini-golf



## PLAINE DE LENNIK

Adresse: Route de Lennik 1015  
1070 Anderlecht

Tél.: +32 (0) 2 539 06 15

Descriptif: 3 terrains de football, 1 terrain de basket-ball



## PLAINE DE JEUX CORNEILLE BARCA



Adresse: Route de Lennik 1015  
1070 Anderlecht

Tél.: +32 (0)2 520 39 52  
Fax: +32 2 (0)2 536 +32 (0) 2 29  
Courriel: Sports1070@anderlecht.be

Descriptif: 3 terrains de football, 6 courts de tennis dont 3 couverts, 2 pistes de pétanque, jeux pour enfants.



## ROYAL TENNIS CLUB AMICALE



Adresse: Drève Olympique 1  
1070 Anderlecht

Tél.: +32 (0) 2 525 +32 (0) 2 48  
Fax: +32 (0) 2 525 03 25  
Courriel: [carlier@village.uunet.be](mailto:carlier@village.uunet.be)  
Site Internet: <http://welcome.to/rtcamicale>



Descriptif: Football, hockey, pétanque, squash, tennis  
Information: Ce centre est en cours de rénovation pour accueillir le club de football d'Anderlecht



## STADE COMMUNAL

Adresse: Boulevard Théo Lambert 6  
1070 Anderlecht



Tél.: +32 (0) 2 522 44 62

Descriptif: 1 terrain de basket-ball, 1 terrain de volley-ball



## STADE DE NEERPEEDE

Adresse: Drève Olympique 1  
1070 Anderlecht



Tél.: +32 (0) 2 523 77 72

Descriptif: 1 piste d'athlétisme, 1 terrain de football, 2 pistes de pétanque, tir à l'arc.



## TERRAIN DE BALLE-PELOTE

Adresse: Place de la vaillance  
1070 Anderlecht



Descriptif: Terrain de balle-pelote en plein air.  
Information: Terrain utilisé comme parking en semaine.



## TERRAIN DE VOLLEY-BALL – PLEIN AIR



Adresse: Boulevard Théo Lambert

Descriptif: 1 Terrain de volley en plein air.



## TERRAINS DE BASKET-BALL - PLEIN AIR



Adresse: Boulevard Théo Lambert  
1070 Anderlecht



## CENTRE SPORTIF D'ANDERLECHT ADEPS (privé)



Adresse: Rue des Grives 51  
1070 Anderlecht

Tél.: +32 (0) 2 523 11 65

Fax: +32 (0) 2 523 32 70

Courriel: [adeps.auderghem@cfwb.be](mailto:adeps.auderghem@cfwb.be)

Site Internet: <http://www.cfwb.be/adeps/index.htm>



Descriptif: Organisation de stages sportifs (vacances scolaires) et de cycles sportifs (année scolaire) pour enfants et adolescents. Nombreuses disciplines: psychomotricité, multisports, etc.

## CENTRE SPORTIF CERIA PISCINE



Adresse: 51 rue des Grives  
1070 Bruxelles

Tél.: +32 (0) 2.523 11 65

Fax: +32 (0)2 523 32 70

Courriel: [adeps.auderghem@cfwb.be](mailto:adeps.auderghem@cfwb.be)

Site Internet: <http://www.ceria.be/sport/default.htm>



Descriptif: 1 piscine de 25m x 12,5m. 1 piscine de 12m x 8m,  
1 salle omnisports en parquet, 1 salle d'arts martiaux



## HALL OMNISPORTS DU CERIA



Adresse: Avenue Emile Gryson 1  
1070 Anderlecht

Tél.: +32 (0) 2 523 11 65

Fax: +32 (0) 2 523 32 70

Site Internet: <http://www.ceria.be/index.html>



Descriptif: Hall omnisports permettant la pratique de l'ensemble des sports de ballons et autres (1 terrain de mini-foot, 1 terrain de handball, 3 terrains de basket-ball, 3 terrains de volley-ball, 9 terrains de badminton). Salle de 1800 m2 (28m x 54m). Terrain de football (51m x 96m). Location en soirées et week-ends. Location de matériel



## AQUAMARINE (privé)

Adresse: Route de Lennik 1041  
1070 Anderlecht



Tél.: +32 (0) 2 527 84 95  
Fax: +32 (0) 2 527 84 96  
Courriel: [aquamarine@skynet.be](mailto:aquamarine@skynet.be)  
Site Internet: <http://www.aquamarine.be>



Descriptif: beach volley, pétanque, tennis, plongée  
sous-marine



## CHAMPION TRAINING CENTER (privé)

Adresse: Rue Lieutenant Liedel 70  
1070 Anderlecht

Tél.: +32 (0) 2 524 05 79  
Courriel: [ctc1070@skynet.be](mailto:ctc1070@skynet.be)

Descriptif: aérobic, fitness (dès ± 14 ans), boxe,  
bodybuilding, full-contact (+ diététique).



## NEW MAYFAIR

Adresse: Rue des Lapins 32  
Tél.: +32 (0) 2 522 18 80  
Fax: +32 (0) 2 520 40 00



Courriel: [info@cscmayfair.be](mailto:info@cscmayfair.be)  
Site Internet : [www.cscmayfair.be](http://www.cscmayfair.be)

Descriptif: école de tennis et de badminton,  
4 terrains de badminton, 2 terrains de tennis.

Informations pratiques: en rénovation pour 2008,  
Club de football d'Anderlecht



## MINI MAYFAIR (Ex. Picky Club)

Adresse: Rue de Neerpeede 85  
1070 Anderlecht  
Tél.: +32 (0) 2 522 20 84  
Courriel: [info@minimayfair.be](mailto:info@minimayfair.be)  
Site Internet: [www.minimayfair.be/index2.htm](http://www.minimayfair.be/index2.htm)



Descriptif: Plaine de jeux, centre pour enfants

Location de matériel



## ROYAL AMICALE GOLF CLUB ANDERLECHT



Adresse: Rue Scholle 1  
1070 Anderlecht  
Tél.: +32 (0) 2 521 16 87  
Fax: +32 (0) 2 521 51 56  
Courriel: [info@golf-anderlecht.com](mailto:info@golf-anderlecht.com)  
Site Internet: <http://www.golf-anderlecht.com/>



Descriptif: Parcours 18 trous, par 71 - 5100 m. 1 practice couvert et éclairé sur 2 étages.  
1 approche. 1 putting green. Bunkers d'entraînements. Club house, salle de séminaire...



## YETI SKI ET SNOWBOARD



Adresse: Drève Olympique 11  
1070 Anderlecht  
Tél.: +32 (0) 2 520 77 57  
Fax: +32 (0) 2 520 61 82  
Courriel: [yeti.ski@pi.be](mailto:yeti.ski@pi.be)  
Site Internet: <http://yeti-snowboarders.netfirms.com/yetifrans.htm>



Descriptif: ski ou snowboard à Bruxelles, école de ski.  
Piste de 130m x 45m, 2 remontes.  
Une piste de ski en brosse synthétique.  
Information: inadaptation du matériel mis en location pour les personnes en chaise  
roulante



## Auderghem

### **CENTRE SPORTIF D'AUDERGHEM**

Infrastructure communale



Adresse: rue du Villageois 89

1160 Auderghem

Tél.: +32 (0) 2 673 55 78

GSM: 0478/78 00 80

Descriptif:

2 salles omnisports (vestiaires - douches - sanitaires): volley-ball, basket-ball, football en salle (mini-foot), tennis, buvette avec balcon vue panoramique

1 salle de tennis de table (37,3m x 20,6m), 20 tables. Club house

1 salle de tennis de table avec 6 tables. Club house



### **ECOLE SUPERIEURE DES ARTS DU CIRQUE**

Infrastructure communale



Adresse: Rue Robert Williame, 25

1160 Auderghem

Tél.: +32 (0) 2/675.68.84

Fax: +32 (0) 2/662.11.79

Courriel: [info@esac.be](mailto:info@esac.be)

Site Internet: [www.esac.be](http://www.esac.be)

Descriptif: école spécialisée dans l'art du cirque. L'entrée présente trois marches.

L'intérieur du bâtiment est totalement accessible et il est plutôt aisé de s'y déplacer.

Diverses salles de cours sont présentes.



## ESPACE MULTI-ACTIVITES

Infrastructure communale



Adresse: avenue Léopold - Florent Lambin  
1160 Auderghem

Descriptif: terrain de sport polyvalent, superficie d'un terrain de basket-ball, 2 goals de mini-foot, 1 filet de volley-ball.  
Surface gazon synthétique sablée. Cordes

Pas de toilettes ni de parking appropriés pour les PMR



## SALLE DE PETANQUE SAINTE-ANNE - DEP. DEFOSSET

Infrastructure communale



Adresse: rue du Vieux Moulin 23  
1160 Auderghem

Tél: +32 (0) 2 662.14.09

Descriptif: 13 pistes, Club House



## STADE COMMUNAL D'AUDERGHEM

Infrastructure communale



Adresse: chaussée de Wavre 1854  
1160 Auderghem  
Tél.: +32 (0) 2 673 60 63



Descriptif: 4 terrains de football éclairés dont 1 terrain synthétique, tribune couverte de ± 500 places. 1 terrain pour Diablotins.  
12 vestiaires, douches et sanitaires. 1 chalet + annexe (120 personnes).  
Piste de santé de type vita. 1 table de tennis de table.  
Jeux d'enfants, pataugeoire en saison (dépend de l'IBGE)



## CHATEAU SAINTE-ANNE

Infrastructure privée



Adresse: rue du Vieux Moulin 103  
1160 Auderghem  
Tél.: +32 (0) 2 660.29.00  
Descriptif: natation, salle omnisports, fitness.

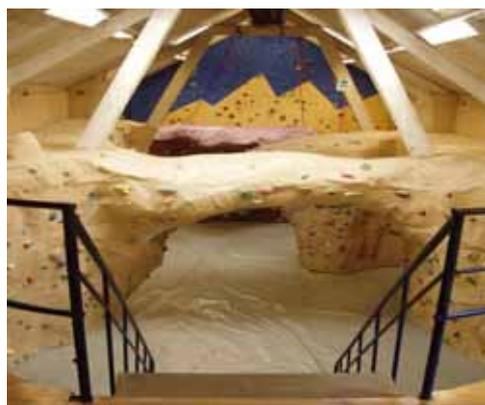


## NEW ROCK

Infrastructure privée



Adresse: Chaussée de Watermael 136  
1160 Auderghem  
Tél.: +32 (0) 2 675 17 60  
Fax: +32 (0) 2 672 52 84  
Courriel: [new.rock@skynet.be](mailto:new.rock@skynet.be)  
Site Internet: <http://www.newtoprock.com/>



Descriptif :

Le pionnier des voix hautes à Bruxelles: dix-huit mètres au point le plus haut; en tout 800 m<sup>2</sup> de surface à grimper. La "salle des blocs" permet de grimper sans cordes en surplomb (on se réceptionne sur de gros matelas mousse), pour travailler la force. Voies de 3 à 8B, renouvelées en permanence.



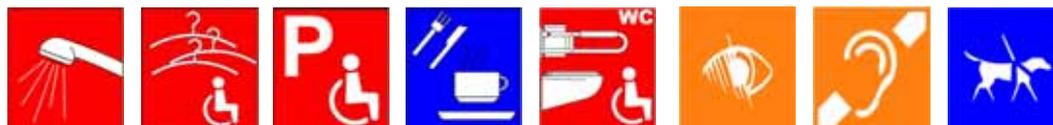
## STADIUM CENTER - LIBERTY

Adresse: Place de l'Amitié 6  
1160 AUDERGHEM



Tél.: + 32 (0) 2 734 64 93  
Fax: + 32 (0) 2 734 56 83

Descriptif: squash-badminton-fitness-sauna



## CENTRE SPORTIF DE LA FORET DE SOIGNES

Adresse: Chaussée de Wavre 2057  
1160 Auderghem



Tél. :+32 (0) 2 672 93 30  
Fax: +32 (0) 2 672 93 00  
Courriel: [adepts.auderghem@cfwb.be](mailto:adepts.auderghem@cfwb.be)  
Site Internet: <http://www.adepts.be/soignes>

Descriptif :

Terrain de hockey en synthétique, de football en stabilisé; terrains de tennis en brique pilée; terrains pluridisciplinaires (tennis, basket, volley...) utilisables toute l'année



## BASKET BALL HIRONDELLES



Adresse: rue Robert Willame 25  
1160 Auderghem

Descriptif: Terrain de sport polyvalent, superficie d'un terrain de basket-ball, 2 goals de mini-foot, 1 filet de volley-ball. Surface gazon synthétique sablée. Cordes.

Information: Un parking est situé dans un rayon de 40m mais la rue étant en forte inclinaison, il est donc indispensable pour les personnes circulant en chaise roulante d'être accompagnées.



## PLAINE DE JEUX LES HIRONDELLES



Adresse: rue Robert Willame 25  
1160 Auderghem

Descriptif: un centre d'information sur les hirondelles est à disposition.

Information: Un parking est situé dans un rayon de 40m mais la rue étant en forte inclinaison, il est indispensable pour les personnes circulant en chaise roulante d'être accompagnées.



**SGR RANDONNEE N°6  
GR 126, GR 512, GR 579**



Adresse: rue du Bien-Faire  
1160 Auderghem

**Descriptif:**

Entre forêts et cités-jardins: rue du Bien-Faire - sépar.  
GR 126/579 - Place Eugène Keym - Parc de la Héronnière - Square des Archiducs - Auderghem  
Herrmann-Debroux - Rouge-Cloître - Tweede Staak (GR 512 - Woudmeesterdreef) - Haagbeukendreef - Chaussée de la Hulpe N. 275 - Drève du Haras - X GR 126 - Drève de Saint-Hubert - Drève de l'Infante - Parc Tournay-Solvay - Gare de Boitsfort - Les Trois Tilleuls - Rue du Bien-Faire - sépar. GR 126/579



## Berchem-Sainte-Agathe

### **COMPLEXE SPORTIF COMMUNAL**

Infrastructure communale



Adresse: rue des chalets  
1082 Berchem St Agathe  
Tél.: +32 (0) 2 465 83 46

Descriptif: Salle omnisports: 3 terrains de tennis, 2 terrains de basket, 3 terrains de volley-ball, 1 terrain de mini foot. Salle de gymnastique convertible en salle de ping-pong. Salle d'arts martiaux (judo, karaté, aikido, jiu-jitsu). Infrastructures extérieures: 2 terrains de football en synthétique, 1 terrain de basket, 3 terrains de tennis (synthétiques), 5 pistes de pétanque



Information: Cafétéria accessible, terrains extérieurs et intérieurs accessibles et praticables



### **PLAINE DES SPORTS**

Infrastructure communale



Adresse: Parc Pirsoul -avenue du Roi Albert  
1082 Berchem-Sainte-Agathe  
Tél.: +32 (0) 2 465.83.46

Descriptif: 1 terrain de mini-foot et de jeux



## HOLLYWOOD FITNESS SPRL

Infrastructure privée



Adresse: Rue du Zénith 15  
1082 Berchem-Sainte-Agathe  
Tél. :+32 (0) 2 469 01 36

Descriptif: aérobics, step, gym-tonic, stretching, mise en forme,  
modern-jazz, fitness, power-training

Information: Pente d'accès nécessitant une aide pour les personnes en  
chaise roulante



## Bruxelles

### **BAINS DE BRUXELLES PISCINE DU CENTRE**

Infrastructure communale



Adresse: rue du chevreuil, 28

1000 Bruxelles

Tél.: 0 32 (0) 2 511.24.68

Courriel: [gzauwen@swing.be](mailto:gzauwen@swing.be)

Descriptif: 1 bassin de 25m x 12,50m. 1 bassin d'apprentissage de 18m x 12,50



### **COMPLEXE SPORTIF DU PALAIS DU MIDI**



Adresse: rue Roger van der Weyden 3

1000 Bruxelles

Tél.: +32 (0) 2 279 59 50

Descriptif: 1 hall de sports, divisible en 3 surfaces de jeux (basketball, volley-ball, handball, tennis et gymnastique sportive). 1 salle de gymnastique, divisible en 3 salles dont une est équipée pour la danse. 1 salle de power-training. 1 salle d'arts martiaux. 1 salle de bridge. 1 salle de billard. 1 salle de réunion divisible en 2.



## ESPACE BUANDERIE

Infrastructure communal

Adresse: Rue de la Buanderie, 15  
1000 Bruxelles



Description: terrain de foot et/ou de basket ou encore de handball

Pas de parking PMR à proximité

Pas de toilettes à proximité

Terrain accessible



## ESPACE MULTI-ACTIVITES

Infrastructure communale

Adresse: Porte d'Anderlecht  
1000 Bruxelles



Descriptif: plaine de jeux, terrain de foot, basket.  
Sol asphalté



## SALLE OMNISPORT DE BRUXELLES

Infrastructure communale

Adresse: rue de la roue, 24  
1000 Bruxelles  
Tél.: +32 (0)2 511 95 32



Descriptif: 1 salle avec terrain pour divers sports (basketball, volley-ball et gymnastique).



## STADE CHARLES VANDER PUTTEN

Adresse: Boulevard de l'abattoir 51  
1000 Bruxelles  
Tél.: +32 (0)2 279 51 64



### Description:

2 terrains de basket-ball: revêtement en béton  
1 terrain de Volley-ball: revêtement en béton  
Aires d'entraînement pour l'athlétisme de base: revêtement en cendrée  
2 terrains de handball: revêtement en asphalte  
1 hall omnisports: 42m x 21m (basket, volley, handball, football en salle et patinage à roulettes)  
1 hall omnisports (basket, volley et gymnastique sportive)



## TERRAINS DES VISITANDINES

Infrastructure communale

Adresse: Rue du miroir  
1000 Bruxelles



Descriptif: terrain de foot avec une rampe d'accès mais elle est très étroite



## INFRASTRUCTURE LUDOSPORTIVE

Infrastructure communale



Adresse: rue de l'arrosoir  
1000 Bruxelles

Descriptif: terrain multisports



## CROSLY

Infrastructure privée



Adresse: Boulevard de l'empereur, 36  
1000 Bruxelles

Tél.: +32 (0)2 512 08 74

Fax: +32 (0)2 501 6198

Courriel: [empereur@skynet.be](mailto:empereur@skynet.be)

Site Internet: <http://www.crosly.be>



Descriptif: 20 pistes de bowling. 1 jeu laser Q-zar. Service traiteur.

## SALLE OMNISPORT DE HAREN

Infrastructure communale



Adresse: rue du hall des sports

1130 Bruxelles

Tél.: +32 (0)2 751 70 66

Descriptif:

Cette infrastructure comprend une salle omnisports, quatre vestiaires avec douches et sanitaires. La salle permet la pratique du football en salle (mini-foot), basket-ball, volley-ball, badminton et gymnastique.



## TERRAINS DE HAREN

Infrastructure communale



Adresse: rue du hall des sports

1130 Bruxelles

Tél.: +32 (0)2 245 93 83

Site Internet: <http://www.kspfcharen.eu>

Descriptif: 1 terrain de football, 1 terrain de basket-ball, revêtement dallé, 1 coin de jeux équipé d'un bac à sable, d'une cage à grimper et d'un carrousel



## PISCINE DE LAEKEN

Infrastructure communale



Adresse: Rue du champ de l'église 73-89

1020 Bruxelles

Tél.: +32 (0)2 245 57 12

Site Internet: <http://www.brucity.be/artdet.cfm?nLanguage=1&id=1224>

Descriptif: 1 bassin de natation en forme de L, 1 Bassin d'apprentissage



## CENTRE OMNISPORT DE LAEKEN

Infrastructure communale



Adresse: Rue du champ de l'église 73-89

1020 Bruxelles

Tél.: +32 (0)2 245 57 12

Site Internet: <http://www.brucity.be/artdet.cfm?nLanguage=1&id=1224>

Descriptif: 1 salle omnisports (basket-ball, volley-ball, handball, gymnastique sportive)  
1 salle de combat (judo, karaté, aikido)



## PISCINE DE NEDER-OVER-HEMBEEK



Adresse: rue de lombartzijde, 120  
1120 Bruxelles

Tél.: +32 (0)2 268 00 46

Fax: +32 (0)2 262 26 76

Courriel: [piscine.noh.bad@skynet.be](mailto:piscine.noh.bad@skynet.be)

Descriptif: 1 bassin de 25m x 16m, 1 petit bassin, 6 bains bulles  
2 cabines solaires, 1 hammam. 1 sauna, etc.



## CENTRE SPORTIF DE NEDER-OVER-HEMBEEK



Adresse: petit chemin vert, 99  
1120 Neder-over-Hembeek

Tél.: +32 (0)2 268 26 33

Site Internet:

<http://www.brucity.be/artdet.cfm?id=1205&nLanguage=1>



Description:

1 terrain de football (n°1) 99m x 60m, 1 terrain de football (n°2) 99m x 50m, 1 terrain de football (n°3) 100m x 60m, éclairage: 150 lux. 1 terrain de football ou de rugby (n°4) 100m x 63m, éclairage: 150 lux.

1 piste d'athlétisme de 370m, 2 couloirs (4 dans la ligne droite), aires de sauts et de lancer

1 terrain de handball ou 2 de basket-ball: revêtement en asphalte

1 terrain de volley-ball: revêtement semi-stabilisé

4 terrains de tennis: revêtement en brique pilée, 2 terrains de tennis: revêtement en béton poreux, 1 mur d'entraînement pour le tennis

1 coin de jeu.



## COMPLEXE SPORTIF DE NEDER-OVER-HEMBEEK

Adresse: rue de lombartzijde, 120  
1120 Neder-over-Hembeek



Tél.: +32 (0)2 268 00 46  
Fax: +32 (0)2 262 26 76  
Courriel: [piscine.noh.bad@skynet.be](mailto:piscine.noh.bad@skynet.be)

Description: 1 salle omnisports de ± 58m x 34m, divisible en 2 ou 3 surfaces de jeux (basket-ball, volley-ball, handball, football en salle (mini-foot), tennis, badminton et gymnastique sportive. 1 salle d'arts martiaux de 7,5 m x 14m.



## FC BLACK STAR

Adresse: Avenue des Croix de Guerre, 3  
1120 Neder-over-Hembeek



Tél.: +32 (0)2 216 02 37

Courriel: [info@fcblackstar.be](mailto:info@fcblackstar.be)  
Site Internet: <http://www.fcblackstar.be>



Description: 1 terrain de football (n°1): 100m x 60m, éclairage 150 lux. 1 terrain de football (n°2): 86m x 50m, éclairage 100 lux, revêtement semi-stabilisé. 1 terrain de football ou de hockey (n°3): 90m x 52m.



## Etterbeek

### **CENTRE DES SPORTS D'ETTERBEEK**

Infrastructure communale



Adresse: Rue des Champs 71

1040 Etterbeek

Tél.: +32 (0) 2/640.38.38

Fax: +32 (0) 2/640.41.74

Courriel: [etterbeeksports@chello.be](mailto:etterbeeksports@chello.be)



Descriptif: terrains de tennis, de badminton, de basket-ball, de volley-ball, de mini-foot. Salles pour sports de combat et championnats divers. Salle omnisports pouvant contenir plus de 1000 personnes.

Des personnes malentendantes jouent au badminton dans la salle.



### **PISCINE L'ESPADON**

Infrastructure communale

Adresse: Rue des Champs 69 - 71

1040 Etterbeek

Tél.: +32 (0) 2/640.38.38

Courriel: [etterbeek.sport@chello.be](mailto:etterbeek.sport@chello.be)



Descriptif: saunas, solarium, hammam, jacuzzis, bain bulles, toboggan, pataugeoires à deux niveaux: 20 et 40 cm de profondeur. Plongée sous-marine, aquagym, natation. Ascenseur, accès aux handicapés, salle polyvalente (3€ adultes; 2,50 €/enfant, 1€/enfant des écoles d'Etterbeek).



## STADE COMMUNAL D'ETTERBEEK

Infrastructure communale

Adresse: Rue Baron Dhanis 6  
1040 Etterbeek  
Tél.: +32 (0) 2/734.06.09  
Fax: +32 (0) 2/772.51.20

Descriptif: 1 terrain de football au stade communal. Les tribunes sont accessibles ainsi que la cafétéria. Pas de vestiaires adaptés pour les personnes en chaise.



## CENTER GYM ETTERBEEK

Infrastructure privée

Adresse: rue des Champs 71  
1040 Etterbeek  
Tél.: +32 (0) 2 649 60 78



Descriptif: Gymnastique, bodybuilding, fitness, power-training, cardio-fitness, thaï-bo, aérobic, aéro-fun-boxe.

Information: seul passage par un tourniquet, rien d'accessible pour les chaises roulantes



## Evere

### **PISCINE TRITON**

Adresse: Avenue des anciens combattants 260 A  
1140 Evere  
Tél.: +32 (0)2/247.63.20  
Fax: +32 (0)2/726.24.84

Courriel: [asbl.triton@brutele.be](mailto:asbl.triton@brutele.be)

Description: 1 bassin 15m x 25m, 1 bassin d'apprentissage 15m x 9m, tennis de table, 3 terrains de tennis extérieurs, 1 salle de power-training, 1 stand de tir, 1 sauna, 1 jacuzzi, bancs solaires



### **COMPLEXE SPORTIF D'EVERE**

Adresse: Av. Des Anciens Combattants, 300  
1140 Evere  
Tél.: +32 (0)2 247 63 91

Description:

Salle omnisports François Guillaume: tennis, volley-ball, basket-ball, handball, football en salle, gymnastique. 2 terrains de football.

1 salle d'échauffement: gymnastique, karaté, tennis de table.

1 salle (1e étage): tennis de table, yoga



## ESPACE MULTI-ACTIVITES

Adresse: avenue du Gibet  
1140 Evere



Description: terrain de mini-foot ou de basket-ball, une table de ping-pong



## STADE COMMUNAL GEORGE PETRE

Adresse: Rue George de Lombaerde, 55  
1140 Evere  
Tél.: +32 (0)2/726.52.20



Description:

1 terrain de football, 1 terrain mixte (football, rugby), 1 terrain mixte football enfants (max. 10 ans), entraînements et matches  
5 courts de tennis et 1 mur d'entraînement (2 faces)  
1 terrain multisports en revêtement dur  
20 pistes de pétanque dont 8 à l'intérieur et 12 à l'extérieur.



## STADE COMMUNAL DU BON PASTEUR



Adresse: Parc du Bon Pasteur  
1140 Evere

Tél.: +32 (0)2 247 63 94

Courriel: [info@rfcevere.be](mailto:info@rfcevere.be)

Site Internet: <http://www.rfcevere.be/>



Description: 2 terrains de football, 1 terrain de basket,  
1 piste de santé, pistes de pétanque



## Forest

### **COMPLEXE SPORTIF DU BEMPT**

Infrastructure communale



Adresse: boulevard de la 2ème Armée Britannique  
1190 Forest  
Tél.: +32 (0)2 332 31 61

Descriptif: club/centre sportif, football, pétanque, rugby



### **PETIT PALAIS DES SPORTS**

Infrastructure communale



Adresse: rue Roosendael 2  
1190 Forest  
Tél.: +32 (0) 2 344 80 42

Descriptif: salle omnisport



## STADE ADRIEN BERTELSON

Infrastructure privée

Adresse: avenue du Globe 36

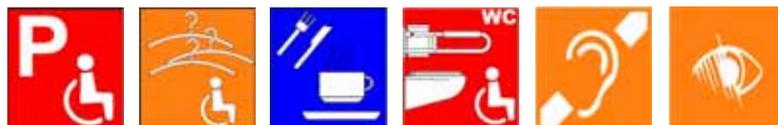
1190 Forest

Tél. :+32 (0) 2 345 16 11

Fax: +32 (0) 2 376 66 88

Courriel: [extreme.concept@freebel.net](mailto:extreme.concept@freebel.net)

Descriptif: Patinoire à glace



## POOL'S FITNESS CENTER

Infrastructure privée

Adresse: rue des Glands 70

1190 Forest

Tél. :+32 (0) 2 347 38 19

Courriel: [info@poolsfitness.be](mailto:info@poolsfitness.be)

Site Internet:

<http://www.proximedia.com/web/pools-fitness.html>

Descriptif: Salle omnisport, fitness



## Ganshoren

### **HALL DES SPORTS RICHARD BEAUTHIER**

Infrastructure communale



Adresse: Rue Vanderveken, 114  
1083 Ganshoren  
Tél.: +32 (0)2 468 23 27

Descriptif: 1 salle omnisports, 1 salle des fêtes, 1 salle d'arts martiaux, 1 petite salle de sports, 1 salle de réunion.



### **ROYAL CHARLES QUINT**

Infrastructure communale



Adresse: rue Vanderveken, 159  
1083 Ganshoren

Tél.: +32 (0)2 468 01 50 - +32 (0)2 468 00 57  
Courriel: [yvantilleuil@yucom.be](mailto:yvantilleuil@yucom.be)  
Site Internet: <http://www.charlesquint-tennis.be>

Descriptif: 9 terrains de tennis en plein air. 3 terrains en salle.



## TENNIS CLUB LES BRUYERES

Infrastructure communale

Adresse: Rue Vanderveken, 50

1083 Ganshoren

Tél.: +32 (0)2 469 07 50

Descriptif: 4 terrains en terre battue. 1 quick bar, jardin et terrasse.



## TENNIS MATHIEU DE JONGE

Infrastructure communale

Adresse: avenue Mathieu De Jonge

1083 Ganshoren

Tél.: +32 (0)2 468 23 27

Descriptif: 2 terrains de tennis en plein air. Pas de réservation.



## TERRAIN DE SPORTS

Infrastructure communale

Adresse: Rue Roobaert  
1083 Ganshoren

Descriptif: Terrain de football, terrains de basket-ball



## ESPACE MULTI-ACTIVITES

Infrastructure communale

Adresse: rue Vanderveken, 50  
1083 Ganshoren

Descriptif: terrain de jeu, petit parc



## Ixelles

### **PISCINE D'IXELLES** Infrastructure Communale



Adresse: rue de la natation, 10  
1050 Ixelles  
Tél.: +32 (0)2 515 69 31  
Courriel: [piscine.ixelles@brutele.be](mailto:piscine.ixelles@brutele.be)

Site Internet: <http://www.elsene.irisnet.be/site/fr/sports/sports/piscineinfogen.htm>

Descriptif: 1 Grand bassin, 1 tremplin de 1m



### **PLAINE DE JEUX D'IXELLES** Infrastructure communale



Adresse: rue Sans souci 114  
1150 Ixelles  
Tél.: +32 (0)2 515 69 40  
Fax: +32 (0)2 515 6943

Descriptif: 1 terrain de basket ball



## Jette

### **CENTRE SPORTIF HEYMBOSCH**

Infrastructure communale



Adresse: avenue Jean-Joseph Crocq

1090 Jette

Tél.: +32 (0)2 479 43 87

Site Internet:

[http://www.jette.be/fr/04\\_loisirs/infrastruct/infrasport.htm](http://www.jette.be/fr/04_loisirs/infrastruct/infrasport.htm)



Descriptif: 3 terrains de foot, utilisés en journée par des écoles et en soirée par des clubs, terrains de tennis disponibles



### **ESPACE MULTI-ACTIVITES**

Infrastructure communale



Adresse: Plaine Uyttenhove

1090 Jette

Tél.: +32 (0)2 423 12 93

Descriptif: Infrastructure multi-fonctionnelle accessible en été de 9h à 20h et en hiver de 10h à 18h



## PARC DE LA JEUNESSE

Infrastructure communale



Adresse: Boulevard de Smet de Nayer  
1090 Jette

Descriptif: Tennis, mini-golf, piste de roller



## SALLE OMNISPORTS

Infrastructure communale



Adresse: Avenue du Comté de Jette  
1090 Jette

Tél.: +32 (0)2 478 40 67

Descriptif: volley-ball, basket-ball, tennis, handball,  
gymnastique, football en salle (mini-foot)



**CLUB JETTE**  
Infrastructure privée



Adresse: Chaussée de Wemmel 71  
1090 Jette  
Tél. : +32 (0)2 424.28.47  
Courriel: [louis@koshi.be](mailto:louis@koshi.be)  
Site Internet: <http://www.koshi.be/>



Descriptif : Club d'aikido et d'art martiaux



## Koekelberg

### **CENTRE SPORTIF DE KOEKELBERG**

Infrastructure communale

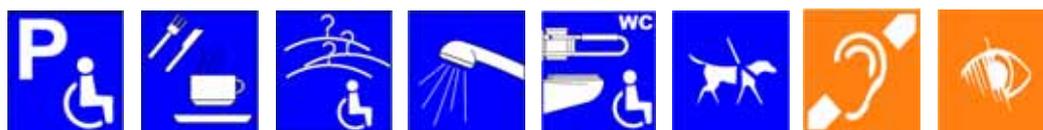


Adresse: rue de Ganshoren 2A  
1081 Koekelberg  
Tél.: +32 (0)2 414 27 98

Descriptif: salle omnisports: basket-ball, football en salle (mini-foot), volley-ball, patinage à roulettes, etc.), 3 courts de tennis extérieurs



Information: des enfants en chaise roulante et des enfants handicapés mentaux fréquentent ce centre.



### **KU BRUSSEL – SPORTCENTRUM**

Infrastructure privée



Adresse: rue Félix Vande Sande, 15  
1081 Koekelberg  
Tél.: +32 (0)2 412 42 13  
Site Internet: [www.kubrusse.ac.be](http://www.kubrusse.ac.be)

Descriptif: salle omnisport



## Molenbeek-Saint-Jean

### **LE CHALET**

Infrastructure communale



Adresse: rue Charles Malis 1  
1080 Molenbeek St Jean  
Tél.: +32 (0)2 414 36 04  
Fax: +32 (0)2 414 36 04

Descriptif: 7 courts de tennis en brique pilée dont 2 couverts, 4 courts en synthétique, jardin avec jeux pour enfants et terrasse.

Information: accès aux terrains avec une aide



### **STADE SIPPELBERG**

Infrastructure communale



Adresse: avenue Mahatma Gandhi 5  
1080 Molenbeek St Jean  
Tél.: +32 (0)2 410 32 15

Descriptif: 1 salle de football en salle, 3 terrains de football, 1 piste d'athlétisme



## COMPLEXE SPORTIF LOUIS NAMECHE

Infrastructure communale



Adresse: rue Van Kalck 93  
1080 Molenbeek Saint Jean  
Tél.: +32 (0)2 410 08 03  
Fax: +32 (0)2 410 03 33  
Courriel: [molenbeeksport@skynet.be](mailto:molenbeeksport@skynet.be)



Descriptif: salle omnisports: basket-ball, karaté, badminton, gymnastique, volley-ball, danse, tennis de table (salle est accessible aux moins-valides), piscine olympique.



## ESPACE MULTI-ACTIVITES

Infrastructure communale



Adresse: rue Evariste Pieron  
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Descriptif: terrain de sport polyvalent, superficie d'un terrain de basket-ball, 2 goals de mini-foot.



## PARC DES MUSES

Infrastructure communale



Adresse: rue Osseghem  
1080 Molenbeek St Jean  
Tél.: +32 (0)2 412 37 93

Descriptif: terrains de jeux et 4 pistes de pétanque



## PARC MARIE JOSEE

Infrastructure communale



Adresse: avenue de Roovere 1 - 3  
1080 Molenbeek St Jean  
Tél.: +32 (0)2 414 23 70

Descriptif: 2 pistes de pétanque, 1 piste de skate-board.



## PISCINE OLYMPIQUE

Infrastructure communale



Adresse: rue Van Kalck 93  
1080 Molenbeek Saint Jean  
Tél.: +32 (0)2 410 08 03  
Fax: +32 (0)2 410 03 33

Descriptif: piscine olympique, pataugeoire, toboggan 50m,  
jeux aquatiques, jacuzzis, bancs solaires.



La piscine est accessible aux moins-valides grâce à un palan de mise à l'eau.



## STADE EDMOND MACHTENS



Adresse: rue Charles Malis 6  
1080 Molenbeek Saint Jean  
Tél.: +32 (0)2 411 69 86  
Fax: +32 (0)2 414 21 07  
Courriel: [ggylain@fc.brussels.be](mailto:ggylain@fc.brussels.be)  
Site Internet: [www.brusselsconcepts.com](http://www.brusselsconcepts.com)

Descriptif: 3 terrains de football, en gazon, réservés au RWDM



## STADIUM CENTER

Infrastructure privée



Adresse: avenue du Sippelberg 1  
1080 Molenbeek Saint Jean  
Tél.: +32 (0)2 414 40 41  
Site Internet: <http://www.stadium.be/>

Descriptif: badminton, squash, snooker, escalade, fitness, aérobic et danse, spinning, aquafitness, cours de combat, centre de relaxation avec hamman, sauna, piscine, banc solaire, centre de beauté.



## STADIUM CENTER ESCALADE

Infrastructure privée



Adresse: avenue du Sippelberg 1  
1080 Molenbeek Saint Jean  
Tél.: +32 (0)2 414 40 41  
Site Internet: <http://www.stadium.be/>

Descriptif:

Salle d'escalade: 700 m2 de surface grimpable, 16 m. de hauteur, revêtement sol "sécurité", voies de tous niveaux. Cours particuliers ou collectifs.



## STADIUM FITNESS

Infrastructure privée



Adresse: avenue du Sippelberg 1  
1080 Molenbeek Saint Jean  
Tél.: +32 (0)2 414 40 41  
Site Internet: <http://www.stadium.be/>

Descriptif: Fitness, cardio-fitness, musculation et cours collectifs avec musique (funk, body-sculpture, etc), cours d'abdominaux et de stretching.



## Saint-Gilles

### INFRASTRUCTURE DE QUARTIER

Infrastructure communale



Adresse: rue de l'hôtel des monnaies  
1060 Saint-Gilles

Descriptif: 1 terrain de mini-foot.



### INFRASTRUCTURE DE QUARTIER

Infrastructure communale



Adresse: square Jacques Franck  
1060 Saint-Gilles

Descriptif: 1 terrain de mini-foot.



### PISCINE VICTOR BOIN



Adresse: Rue de la Perche 38  
1060 Saint-Gilles

Tél.: +32 (0) 2 539 06 15

Fax: +32 (0) 2 534 25 28

Courriel: [sport.1060@stgilles.irisnet.be](mailto:sport.1060@stgilles.irisnet.be)

Site Internet:

<http://www.opt.be/informations/sports/fr/AS/4253.html>



## Saint-Josse-ten-Noode

### **BAINS DE SAINT-JOSSE**

Infrastructure communale



Adresse: rue Saint-François, 23-27  
1210 Saint-Josse-ten-Noode

Tél.: +32 (0)2/217.39.41

Site Internet: <http://www.stjoost.irisnet.be/fr/sport/sport.htm>

Description: Piscine 25m x 12,50m de loisir aux multiples activités sociales, pédagogiques et sportives. Cafeteria.



### **PETITE PLAINE BOTANIQUE**

Infrastructure communale



Adresse: rue Botanique  
1201 Saint-Josse-ten-Noode

Description: espace aménagé pour la pratique du basket et/ou du football



### **SALLE DES SPORTS LIEDTS**

Infrastructure communale

Adresse: rue verte, 50  
1210 Saint-Josse-ten-Noode

Tél.: +32 (0)2 220 28 33

Descriptif: kick boxing, boxe anglaise, bodybuilding, fitness, karaté, gymnastique, danse et judo

Information: en travaux à l'heure actuelle



## SALLE OMNISPORT GUY CUDELL



Adresse: rue des deux églises 107  
1210 Saint-Josse-ten-Noode

Tél.: +32 (0)2 220 2665

Site Internet: <http://www.stjoost.irisnet.be/fr/sport/sport.htm>



Description: tennis, volley-ball, basket-ball, football en salle,  
badminton, handball



## Schaerbeek

### **PLAINE DE JEU N°5 JARDINS**

Infrastructure communale

Adresse: avenue des jardins, 50B  
1030 Schaerbeek

Descriptif: petit parc avec terrains de pétanque



### **ESPACE MULTI-ACTIVITES**

Adresse: plaine Renan (avenue Renan)  
1030 Schaerbeek

Descriptif: terrain de football, basket ball



### **PARC JOSAPHAT**

Adresse: avenue du Suffrage Universel  
1030 Schaerbeek

Tél.: +32 (0)2 215 96 45

Descriptif: football, pétanque, tennis, tir à l'arc



## PISCINE NEPTUNIUM

Infrastructure communale



Adresse: rue de Jérusalem, 56

1030 Schaerbeek

Tél.: +32 (0)2 215 74 24

Courriel: [neptunium@skynet.be](mailto:neptunium@skynet.be)

Site Internet: [www.neptunium.be](http://www.neptunium.be)

Descriptif: natation, plongée sous-marine, arts martiaux, bains publics



## PISTE DE SANTE PARC JOSAPHAT

Infrastructure communale



Adresse: avenue du Suffrage Universel

1030 Schaerbeek

Tél.: +32 (0)2 215 96 45

Descriptif: parcours vita dans le parc



## PLAINE CHAZAL

Infrastructure communale



Adresse: avenue Ernest Cambier 2A

1030 Schaerbeek

Tél.: +32 (0)2 241 95 26

Site Internet:

<http://www.opt.be/informations/sports/fr/AS/34995.html>



Descriptif: terrain de football



## PLAINE TERDELT

Infrastructure communale



Adresse: place Terdelt  
1030 Scaherbeek  
Tél.: +32 (0)2 242 40 49

Descriptif : Athlétisme, football, pétanque, tennis.



## BEAUTY COOL GYM

Infrastructure Privée



Adresse: Rue Guillaume Kennis, 21  
1030 Schaerbeek  
Tél.: +32 (0)2 242 81 64

Descriptif: salle de fitness, aérogym, arts martiaux, quan ki do. Dès 14 ans pour les filles et 16 ans pour les garçons.



## MINI GOLF PARC JOSAPHAT

Infrastructure privée



Adresse: avenue Ambassadeur Van Wollenhoven  
1030 Schaerbeek

Tél.: +32 (0)2 216 17 00

Site Internet:

<http://www.opt.be/informations/sports/fr/AS/3615.html>



Descriptif: parcours de mini golf, revêtement des pistes en gazon artificiel

Information: endroit fréquenté par des personnes handicapées mentales mais l'accès en gravillon ne convient pas aux personnes en chaise roulante



## PLAINE DE JEUX

Infrastructure communale



Adresse: Avenue Voltaire 195  
1030 Schaerbeek

Descriptif: petite plaine de jeu à proximité du parc Josaphat



## LOCAJEU

Infrastructure communale



Adresse: Avenue Sleenckx 41  
1030 Schaerbeek

Tél.: +32 (0)2 216 37 65

Descriptif: Terrain de basket ou mini-foot



# Uccle

## **CENTRE DE PECHE**

Adresse: place Terdelt  
1180 Uccle  
Tél.: +32 (0)2 332.22.50

Descriptif : Etang de pêche, aquariophilie, pêche.



## **CENTRE SPORTIF ANDRE DERIDER**

Infrastructure communale

Adresse: rue des Griottes 26  
1180 Uccle  
Tél.: +32 (0)2 375 28 04

Descriptif: football, tir à l'arc



## COMPLEXE D'HOUGOUMONT

Infrastructure communale



Adresse: chaussée de Waterloo 1589C

1180 Uccle

Tél.: +32 (0) 2 375 45 86

Descriptif: football



## COMPLEXE DE NEERSTALLE

Infrastructure communale



Adresse: rue Joseph Bens

1180 Uccle

Tél.: +32 (0)2 538 81 04

Site Internet: [www.ucclesport.be](http://www.ucclesport.be)

Descriptif: terrains de tennis



## PARC DE LA SAUVAGERE

Infrastructure communale



Adresse: avenue de la Chênaie 83

1180 Uccle

Tél.: +32 (0)2 374 86 79 (Parc) - +32 (0)2 348 68 37 (Tir)

Descriptif: basket-ball (en extérieur), judo, yoga, gymnastique, danse, tir.



## SALLE DE PETANQUE

Infrastructure communale



Adresse: rue Robert Scott 14

1180 Uccle

Tél.: +32 (0)2 347 04 69

Descriptif: terrains de pétanque intérieur et extérieur,  
table de ping-pong



## PISCINE LONGCHAMPS

Infrastructure communale



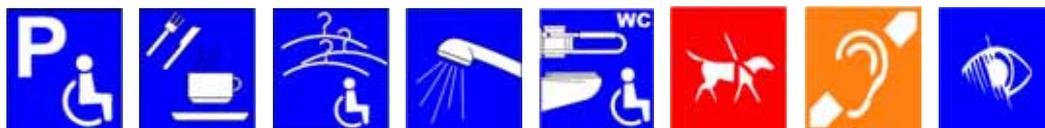
Adresse: square de Fré, 1

1180 Uccle

Tél.: +32 (0)2 374 90 05

Fax: +32 (0)2 374 55 75

Descriptif: 1 Bassin principal, 1 bassin d'apprentissage,  
plongée, natation, aquagym



## ROYALE UCCLE TENNIS SPORT

Infrastructure communale



Adresse: Chaussée de Ruisbroek 18

1180 Uccle

Tél.: +32 (0)2 332 18 93

Courriel: [ucclehkte@tiscali.be](mailto:ucclehkte@tiscali.be)

Site Internet: <http://www.ucclesport.be>

Descriptif: 13 terrains de tennis extérieurs de brique pilée et 2 intérieurs



Information: tournoi annuel de tennis en chaise roulante. Infrastructure utilisée chaque semaine par des personnes en chaise roulante. Stages de tennis et hockey



## ROYALE WELLINGTON

Infrastructure communale



Adresse :Avenue d'Hougoumont, 14

1180 Uccle

Tél. : +32 (0)2 375 62 12

Courriel: [secretariat@royalwellington.be](mailto:secretariat@royalwellington.be)

Site Internet: <http://www.royalwellington.be/>

Descriptif: tennis, hockey



## ECOLE LES EGLANTIER

Infrastructure communale



Adresse: Rue des Eglantier 21

1180 Uccle

Tél.: +32 (0)2 348 68

Site Internet:

[http://homepages.ulb.ac.be/~avdaele/adp/adp\\_index.htm](http://homepages.ulb.ac.be/~avdaele/adp/adp_index.htm)

Descriptif: école maternelle et primaire, club d'escrime



## SALLE OMNI SPORT DE NEERSTALLE

Infrastructure communale

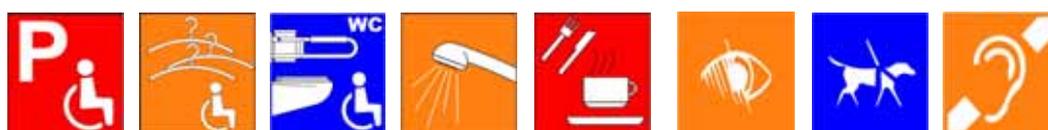


Adresse: Zwartebeek 23

1180 Uccle

Tél.: +32 (0)2 33157.50

Descriptif: salle multisport, mini-foot, basket-ball, volley-ball



## TERRAIN DE FOOTBALL

Infrastructure communale



Adresse: rue Joseph Bens

1180 Uccle

Tél.: +32 (0)2 538 81 04

Descriptif: 1 terrain de football et vestiaires, cafétéria. Mis à disposition de l'école des jeunes de l'Union Saint-Gilloise.

Informations: sanitaire spacieux mais présence d'une marche de 7cm pour y accéder  
marche vers la cafeteria

# Watermael-Boitsfort

## **PLAINE DE JEUX**

Infrastructure communale

Adresse: quartier du dries  
1170 Watermael-Boitsfort



## **PISTE DE ROLLER SKATE**

Infrastructure communale

Adresse: place Wiener 2  
1170 Watermael-Boitsfort  
Tél.: +32 2 675 87 99



## **AIRE DE JEUX**

Infrastructure communale

Adresse :Place Gilson 1  
1170 Watermael Boisfort  
Tél.: +32 (0)2 674 74 11



## STADE DES TROIS TILLEULS

Infrastructure communale



Adresse: avenue des Nymphes 1A  
1170 Watermael-Boitsfort  
Tél.: +32 (0)2 675 87 99

Site Internet:

<http://www.iclub.be/home3.asp?ClubID=28&LG=FR>



Descriptif: 1 piste d'athlétisme, 2 terrains de football en gazon et 1 terrain de football en synthétique, plusieurs aires de sauts et de lancers, 1 salle polyvalente (aïkido, judo, karaté), 1 terrain de volley-ball, 1 terrain de basket-ball, 1 local d'accueil pour les gardiennes encadrées,caféteria, bureau des sports



## AIRE DE JEUX

Infrastructure communale



Adresse: parc des trois tilleuls  
avenue des Nymphes 1A  
1170 Watermael Boisfort



## PISCINE CALYPSO

Infrastructure communale



Adresse: avenue Léopold Wiener 60  
1170 Watermael Boitsfort  
Tél.: +32 (0)2 675 42 42  
Courriel: [pascal.duchatel@paresportif.skynet.be](mailto:pascal.duchatel@paresportif.skynet.be)  
Site Internet: [www.calypso2000.be](http://www.calypso2000.be)



Descriptif: Piscine, solarium extérieur

## SALLE DE MUSCULATION

Infrastructure communale



Adresse: parc des trois tilleuls  
avenue des nymphes 1A  
1170 Watermael Boitsfort

Tél.: +32 (0)2 660 73 68

Site Internet:

<http://www.iclub.be/page3.asp?PageID=263&ClubID=28&LG=FR>



Descriptif: fitness, musclation, body-training



## PETANQUE CLUB FLOREAL

Adresse: avenue des Nymphes 1A  
1170 Watermael-Boitsfort

Tél.: +32 (0) 2 675 87 99

Courriel: [phronval@coditel.net](mailto:phronval@coditel.net)

Site Internet: <http://users.coditel.net/ronval/Floreal/floreal.html>



Descriptif: piste de pétanque extérieures et intérieures



## SALLE OMNISPORT DES TROIS TILLEULS

Infrastructure communale



Adresse: avenue des Nymphes 1A  
1170 Watermael-Boitsfort

Tél.: +32 (0)2 675 48 99

Courriel: [pascal.duchatel@parcspportif.skynet.be](mailto:pascal.duchatel@parcspportif.skynet.be)

Site Internet: <http://www.iclub.be/page3.asp?PageID=264&ClubID=28&LG=FR>



Descriptif: basket, mini-foot, volley, hockey, handball, tennis, badminton



## Woluwe-Saint-Lambert

### COMPLEXE SPORTIF POSEIDON

Infrastructure communale



Adresse: Avenue des vaillants 2

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Tél.: +32 (0)2 771 66 55

Fax: +32 (0)2 772 57 96

Courriel: [poseidon.piscine@chello.be](mailto:poseidon.piscine@chello.be)

Site Internet:

<http://www.woluwe1200.be/francais/loisirs/sports&jeunesse/fr/sports/poseidon/index.html>

Descriptif: 1 salle omnisports permettant la pratique du basket-ball, du volley-ball, et du badminton. 1 salle de tennis de table. 1 salle d'arts martiaux. 1 salle d'escalade. 1 petite salle polyvalente pour la pratique de diverses activités gymniques. 1 sauna. 1 auberge. 1 salle de réception. 1 taverne-restaurant.



### ESPACE MULTI-ACTIVITES

#### ANTENNE ANDROMEDE

Infrastructure communale



Adresse: avenue Andromède

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Courriel: [jscv@woluwe1200.be](mailto:jscv@woluwe1200.be)

Site Internet: <http://www.woluwe1200.be/>

Descriptif: aire de loisirs conçue en bois et revêtement synthétique: volley-ball, basket-ball, tennis, mini-foot



## ESPACE MULTI-ACTIVITES ANTENNE HOF-TEN-BERG

Infrastructure communale



Adresse: Hof ten Berg  
1200 Woluwe-Saint-Lambert  
Courriel: [jscv@woluwe1200.be](mailto:jscv@woluwe1200.be)  
Site Internet: <http://www.woluwe1200.be/>

Descriptif:

Aire de loisirs conçue en bois et revêtement synthétique: volley-ball, basket-ball, tennis, mini-foot, etc.



## ICE SKATING POSEIDON

Infrastructure communale



Adresse: avenue des Vaillants 4  
1200 Woluwe-Saint-Lambert  
Tél.: +32 (0)2 762 16 33  
Fax: +32 (0)2 770 37 99  
Courriel: [info@skate-poseidon.be](mailto:info@skate-poseidon.be)  
Site Internet: <http://www.skate-poseidon.be>

Descriptif: principalement patinage de loisirs,  
club de hockey sur glace.



## MINI GOLF DU STADE FALLON

Infrastructure communale

Adresse: avenue Jean-François Debecker 5

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Tél.: +32 (0)2 770 34 01

Fax: +32 (0)2 779 52 25

Courriel: [stade.stadium@woluwe1200.be](mailto:stade.stadium@woluwe1200.be)

Descriptif: 1 parcours de 18 trous.



## PISCINE POSEIDON

Infrastructure communale

Adresse: avenue des vaillants 2

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Tél.: +32 (0)2 771.66.55

Fax: +32 (0)2 772.57.96

Courriel: [poseidon.piscine@chello.be](mailto:poseidon.piscine@chello.be)



Site Internet:

<http://www.woluwe1200.be/francais/loisirs/sports&jeunesse/fr/sports/poseidon/index.html>

Descriptif: 1 piscine, 1 bassin d'apprentissage, 1 espace aquatique et ludique pour les bambins de profondeur réduite, 7 baignoires à bulles ou jacuzzis, 2 cabines équipées de bancs solaires, 1 solarium avec chaises longues



# STADE COMMUNAL DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Infrastructure communale



Adresse: avenue F. De Backer 54

1200 Woluwe

Tél.: +32 (0)2 761 27 94

Fax: +32 (0)2 762 22 51

Courriel: [stade.stadium@woluwe1200.be](mailto:stade.stadium@woluwe1200.be)

Site Internet:

<http://www.woluwe1200.be/francais/loisirs/sports&jeunesse/fr/sports/stade/index.html>

Descriptif: 1 piste d'athlétisme de 400 m en revêtement synthétique. 3 terrains de football en gazon permettant la pratique du football américain. 2 terrains en revêtement synthétique pour la pratique du football et du hockey. 12 terrains de tennis en brique pilée dont 5 couverts toute l'année. 4 terrains de tennis en revêtement synthétique dont 2 modulables en aires multisports. 1 aire multisports de proximité de type "Agoraspace". 1 salle polyvalente équipée de matériel de gymnastique sportive de haut niveau et d'appareils de musculation. 1 terrain de baseball et de softball. 1 parcours "Santé" comprenant 2 circuits balisés. 3 pistes de pétanque. 1 espace de tir à l'arc. 1 rampe de rollerskate. 2 plaines de jeux dont 1 de 1000 m2. 1 aire de jeux adaptée pour enfants moins-valides. 1 salle pour banquets, soirées, conférences

Information: accueil et secrétariat inaccessibles



## CENTRE SPORTIF DE LA WOLUWE

Infrastructure publique



Adresse: Avenue Emmanuel Mounier 87

1200 Woluwe-saint-Lambert

Tél.: +32 (0)2 762 85 22

Fax: +32 (0)2 762 12 86

Courriel: [book.csw@skynet.be](mailto:book.csw@skynet.be)

Site Internet: [www.centresportifdelawoluwe.be](http://www.centresportifdelawoluwe.be) ou

[www.adepts.be](http://www.adepts.be)



Descriptif: Le plus grand hall omnisports du Royaume doté d'un revêtement permettant la pratique de l'athlétisme avec spikes. Equipée de butoirs pour le saut à la perche et d'une fosse de réception pour le saut en longueur, incorporés dans le sol, la salle peut accueillir toutes les compétitions athlétiques jusqu'au 60 mètres. La structure est divisible par une cloison acoustique amovible permettant de la transformer en 2 espaces distincts qui offrent des possibilités de pratique pour tous les sports de ballons ou de raquettes et peuvent encore servir de cadre à de multiples activités scolaires et autres. 1 salle omnisports permettant la pratique de tous les sports de ballons et de raquettes ainsi que l'organisation d'activités scolaires. 1 salle d'escalade. 1 salle de musculation. 3 salles polyvalentes pour activités diverses (psychomotricité, danse, sports d'expression, etc.). 1 salle d'arts martiaux. 2 salles de squash. 14 terrains de tennis parmi lesquels 13 couverts en période hivernale. 1 aire polyvalente extérieure permettant la pratique du tennis, du mini-tennis, du basket-ball et volley-ball. 1 tour d'escalade en plein air. 1 espace thermal "Océanis" avec jacuzzi, hamman, saunas, bac d'immersion en eau froide, bancs solaires, salle de relaxation et de massage, etc.). 3 club-houses. Location de terrains de badminton à l'heure. Organisations de journées sportives à la demande.



## PLAINE DE JEUX

Infrastructure communale

Adresse: Avenue Dumont 40  
1200 Woluwe-saint-Lambert

Tél.: +32 (0)2 761 28 21

Fax: +32 (0)2 761 27 64

Site Internet:

<http://www.pourtous.org/articles/article.php?id=724>



Descriptif: plaine de jeux adaptée à différents types d'handicaps. (enfants aveugles ou malvoyants, sourds ou malentendants, en chaise roulante, enfants handicapés mentaux)



## PLAINE DE JEUX

Infrastructure communale

Adresse: Avenue Emile Van Bacelaere  
1200 Woluwe Saint-Lambert

Descriptif: plaine de jeux



## Woluwe-Saint-Pierre

### SALLE POLYVALENTE SPORTCITY



Adresse: avenue Salomé 2  
1150 Wolluwé Saint Pierre  
Tél.: +32 (0)2 773 18 20  
Fax: +32 (0)2 773 18 15  
Courriel: [sportcity@woluwe1150.irisnet.be](mailto:sportcity@woluwe1150.irisnet.be)  
Site Internet:  
[http://www.woluwe1150.irisnet.be/sports/def\\_fr.htm](http://www.woluwe1150.irisnet.be/sports/def_fr.htm)



Descriptif: Salle omnisports: 3 terrains de tennis, badminton, basket-ball, handball, volley-ball, hockey, football en salle, tennis de table. Centre de tir olympique, cible à rappel automatique, 6 couloirs, cible pivotante. Salle de gymnastique. Salle des arts martiaux. Salle polyvalente: escrime, gymnastique, danse, UVA. Squash 6 terrains. 8 terrains de tennis extérieurs. Hall tennis couvert 5 terrains, bulle de tennis 4 terrains en hiver. Terrain mixte football/hockey avec surface synthétique et éclairage, ce terrain est ceinturé d'une piste d'athlétisme et doté d'un éclairage. Il comprend également un terrain de basket-ball, de volley-ball et des aires de saut en longueur et en hauteur. Piscine olympique 50mx 21m. Le centre propose 35 disciplines différentes. Stages multisports pour enfants de 3 à 18 ans pendant les vacances scolaires.



### CHALET BALIS

Infrastructure communale



Adresse: rue Balis 2  
1150 Wolluwé Saint Pierre  
Tél.: +32 (0)2 771 15 25  
Site Internet:  
<http://www.opt.be/informations/sports/fr/AS/35102.html>



Descriptif pistes extérieures et intérieures de pétanque, terrain de basket-ball.



## SPORTCITY PISCINE

Infrastructure communale



Adresse: avenue Salomé 2

1150 Wolluwé Saint Pierre

Tél.: +32 (0)2 773 18 20

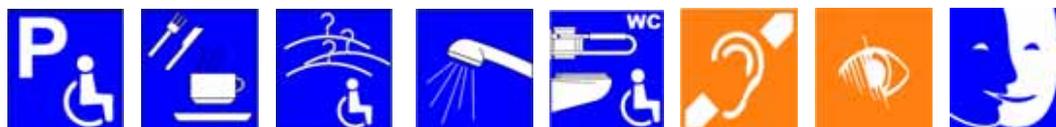
Fax: +32 (0)2 773 18 15

Courriel: [sportcity@woluwe1150.irisnet.be](mailto:sportcity@woluwe1150.irisnet.be)

Site Internet: [http://www.woluwe1150.irisnet.be/sports/def\\_fr.htm](http://www.woluwe1150.irisnet.be/sports/def_fr.htm)

Descriptif: piscine olympique. Wolufontaines, wolubulles, toboggan, wolubébé, woluvap, UVA, jeux nautiques. Solarium. Babypool (31°).

Information: tribunes ou chaises spéciales accessibles pour passer par les douches et bassin de pied, lève personne disponible



## TENNIS CLUB LES EGLANTIERS

Infrastructure communale



Adresse: avenue Salomé 2

1150 Wolluwé Saint Pierre

Tél.: +32 (0)2 773 18 35

Fax: +32 (0)2 773 18 15

Courriel: [tc.leseglantiers@tiscali.be](mailto:tc.leseglantiers@tiscali.be)

Site Internet: [http://www.woluwe1150.irisnet.be/sports/def\\_fr.htm](http://www.woluwe1150.irisnet.be/sports/def_fr.htm)

Descriptif: club de tennis affilié à l'Association Francophone de Tennis et participant aux différentes compétitions toutes catégories. Ecole de tennis Vincent Delannay toute l'année: cours privés et collectifs, stages durant les vacances, entraînements élites. Bulle de tennis en hiver sur 4 terrains en brique pilée. Hall de tennis: 5 terrains en élastone. 6 terrains de squash.



## TERRAIN DE FOOTBALL DE KELLE

Infrastructure communale

Adresse: rue Kelle  
1150 Woluwe-Saint-Pierre

Descriptif : Terrain de football



## TERRAIN DE FOOTBALL DE STOCKEL

Infrastructure communale

Adresse: chaussée de Stockel 376  
1150 Woluwe-Saint-Pierre

Descriptif: terrain de football

Information: en rénovation pour une parfaite accessibilité en 2008



## PLAINE BALIS

Infrastructure communale

Adresse: rue Balis 2  
1150 Wolluwé Saint Pierre

Descriptif: aire de jeux à proximité du chalet



## **PLAINE DE JEUX KELLE**

Infrastructure communale

Adresse: rue Kelle 31

1150 Woluwe-Saint-Pierre

Descriptif: plaine de jeux pour petits enfants

Information: située à coté du terrain de football



## Recommandations

Sur base des relevés effectués à l'aide de notre grille d'évaluation et des normes imposées par le Règlement régional d'urbanisme, nous avons mis au point le tableau présenté ci-dessous. Il constitue un outil de base pour qui souhaite adapter son accueil au large public que constituent les personnes à mobilité réduite.

	<b>Respect intégral RRU</b>	<b>A prévoir pour davantage de confort et de sécurité</b>
<b>Accéder</b>	Parking (art. 7) Signalisation (art. 3) Voies d'accès (art. 4) Rampes (art. 5) Portes d'entrée (art. 6)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surfaces planes, stables, antidérapantes</li> <li>- Eclairage de qualité</li> </ul> <p><b><u>Parking:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signalisation depuis l'entrée principale</li> <li>- Emplacements PMR dans un rayon de 30 à 40m autour de l'accès principal</li> <li>- Bordures abaissées et guidage tactile pour accéder au trottoir</li> <li>- Bornes d'entrée ou de sortie et barrières à hauteur adéquate</li> <li>- Le cas échéant, système de vidéophonie</li> </ul> <p><b><u>Voie d'accès:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix des matériaux: préférer les pavés béton ou le macadam aux pavés ronds</li> <li>- Guidage tactile: pavés et herbe, dalles d'éveil à la vigilance</li> <li>- Angles arrondis ou biseautés à la jonction des cheminements</li> <li>- Mobilier urbain placé en retrait ou annoncé tactilement</li> </ul> <p><b><u>Rampe</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Volée d'escaliers adjacente</li> <li>- Couleur contrastée pour la main courante</li> <li>- Le cas échéant, mise en place d'une balustrade</li> </ul> <p><b><u>Porte d'entrée:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aire de rotation de 1,50 m avant et après chaque porte, hors débattement</li> <li>- Chambranle contrasté pour différencier les portes et murs en verre</li> </ul> <p><b><u>Signalisation:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taille de caractère de la signalétique: 5 à 7 mm pour du texte, 15 mm pour du texte apposé sur une porte, 3 cm pour une lecture à distance (police simple de type Arial)</li> </ul>

	<b>Respect intégral RRU</b>	<b>A prévoir pour davantage de confort et de sécurité</b>
<b>Circuler</b>	Signalisation (art. 8) Couloirs (art. 9) Portes intérieures (art. 10) Ascenseurs (art. 11) Escaliers (art. 12)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eclairage de qualité: éviter les variations d'intensité trop importantes, les reflets, les jeux d'ombre, puits de lumière aux endroits stratégiques, etc.</li> <li>- Acoustique de qualité: utilisation de matériaux insonorisant, réduction ou élimination des nuisances sonores provoquées par les néons ou appareils électriques (chauffage, climatisation, etc.)</li> </ul> <p><b><u>Signalisation:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Guidage visuel: murs, sols, plafonds et portes de couleurs contrastées</li> <li>- Guidage tactile: différence de matière au sol</li> <li>- Signalisation tous publics des cheminements particuliers à emprunter aux endroits stratégiques (paliers d'escalier et d'ascenseur)</li> </ul> <p><b><u>Couloirs:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter le nombre de portes/sas et la longueur des couloirs</li> <li>- Dans la mesure du possible, laisser les portes ouvertes</li> <li>- A la jonction des cheminements: angles arrondis ou biseautés, aire de rotation de 1,50m</li> <li>- Objets saillants (radiateurs, panneaux d'affichage, extincteurs, etc.) en retrait ou prolongés jusqu'à leur embase</li> </ul> <p><b><u>Portes:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aire de rotation de 1,50 m avant et après chaque porte, hors débattement</li> <li>- Panneaux de visibilité à hauteur du regard en position debout ET assise</li> <li>- Numéros de salle/vestiaires/etc. placés sur le mur à droite de la porte et NON sur la porte</li> </ul> <p><b><u>Escaliers:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bandes antidérapantes</li> <li>- Contremarches fermées</li> </ul>

	<b>Respect intégral RRU</b>	<b>A prévoir pour davantage De confort et de sécurité</b>
<b>Utiliser</b>	Signalisation (art. 8) Guichets (art. 16) Toilettes (art. 13) Tribunes, gradins et cafeteria (art. 1, 15 et 17) Equipements publics (art. 15)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eclairage et acoustique de qualité</li> </ul> <p><b><u>Signalisation:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Supports visuels et sonores, braille, inscriptions en relief, guidage tactile et visuel, etc.</li> </ul> <p><b><u>Hall de réception:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bannir les vitres de séparation aux guichets</li> <li>- Guichets à deux niveaux pour permettre un accueil en station debout ou assise (clients ET personnel de l'infrastructure)</li> <li>- Communication adaptée à tous publics (braille, cassettes audio, site internet, langue des signes, etc.)</li> <li>- Boucle magnétique</li> </ul> <p><b><u>Distributeurs automatiques:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fente à monnaie placée à une hauteur max. de 1,20m</li> <li>- Aire de rotation devant la machine</li> </ul> <p><b><u>Cafeteria:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tables à quatre pieds d'une hauteur min. de 70 à 75 cm avec espace libre pour fauteuils roulants</li> <li>- Menus en braille et en gros caractères</li> </ul> <p><b><u>Sanitaires:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture vers l'extérieur</li> <li>- Robinets à pousser</li> <li>- Miroirs orientables</li> <li>- Verrous de portes « poing fermé »</li> <li>- Système d'activation d'alarme à proximité directe du siège</li> <li>- Revêtement de sol antidérapant</li> </ul> <p><b><u>Tribunes:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sièges rabattables dans les zones réservées pour les accompagnateurs des personnes en chaise roulante</li> <li>- Espace pour les chiens-guides à côté de leur maître</li> <li>- Bonne visibilité sur l'espace de jeu</li> <li>- Doublage visuel des annonces par haut-parleur</li> </ul>

	<b>Respect intégral RRU</b>	<b>A prévoir pour davantage De confort et de sécurité</b>
<b>Pratiquer</b>	Signalisation (art. 8) Cabines de douche (art. 14) Vestiaires (art. 14)	<p><b><u>Vestiaires:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Minimum de deux vestiaires adaptés</li> <li>- Sièges adaptés</li> <li>- Casiers placés à une hauteur de max. 1, 20 m avec numéro en relief et ouverture facile</li> <li>- Quelques casiers de grand format pour ranger cannes et autres aides à la marche</li> </ul> <p><b><u>Douches:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Idem sanitaires</li> </ul> <p><b><u>Salles:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revêtement de sol permettant un déplacement aisé (pas d'enfoncement des roues de fauteuil)</li> <li>- Boucle magnétique (par exemple dans les salles de danse)</li> <li>- Eclairage et acoustique propres à créer des conditions de jeu optimales pour les personnes malentendantes et malvoyantes</li> <li>- Espace «premiers soins» adapté (plain-pied, passage libre de minimum 85 cm, zone de rotation de 150cm de diamètre)</li> </ul> <p><b><u>Equipements</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Surfaces de jeu aux bonnes dimensions pour les disciplines plus spécifiques (boccia, goalball, etc.)</li> <li>- Matérialisation des limites de jeu: différences de matière ou ficelles à grelots, etc.</li> <li>- Ballons à grelots</li> <li>- Buts sonores</li> <li>- Etc.</li> </ul> <p><b><u>Piscines:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eclairage et acoustique de qualité</li> <li>- Mains courantes le long des cheminements glissants</li> <li>- Guidage visuel et tactile, notamment près des bords du bassin</li> <li>- Mise à disposition de sièges «Hippocampe»</li> <li>- Pédiluves: rampe d'aspersion ou planche amovible</li> <li>- Dispositifs d'accès au bassin: potence, élévateur, rampe, escaliers horizontaux fixes ou amovibles</li> </ul>

## Références bibliographiques

### Ouvrages

*Bruxelles pour tous: guide touristique pour les voyageurs à mobilité réduite*, AMT Concept asbl, Bruxelles, Editions Parcours, 2005, 127 p.

COUVREUR C., *La qualité de vie. Art de vivre pour le XXIème siècle*, Bruxelles, Racine, 1999, 200 p.

DE RIEDMATTEN R. et al, «Une nouvelle approche de la différence. Comment repenser le handicap» in *Cahiers médico-sociaux*, Dijon-Quetigny (impr.), Médecine et Hygiène, 2001, 315 p.

JASPERS N., *Les infrastructures sportives, accessibles aux personnes à mobilité réduite ?*, travail de fin d'études, 2005-2006, Haute école Léonard de Vinci, Institut d'Enseignement Supérieur, « Parnasse – Deux Alice », département Ergothérapie

HAMONET C., *Les personnes handicapées*, 4<sup>ème</sup> édition, Paris, PUF (Collection *Que sais-je?*), 2004, 128 p.

GROSBOIS L-P., *Handicap et construction. Conception et réalisation : espaces urbains, bâtiments publics, habitations, équipements et matériels adaptés*, quatrième édition, Paris, Le Moniteur, 1996, 331 p.

POLIDORO A., *La sécurité une valeur sûre: pour une pratique sécuritaire dans les sports et les loisirs pour les personnes handicapées*, Québec, Association québécoise de loisir pour personnes handicapées et son réseau régional, 1993, 119 p.

### Sites web:

Sport England, *Access for Disabled People: Design Guidance Note*, Londres, 2002, <http://www.sportengland.org/disabled.pdf>

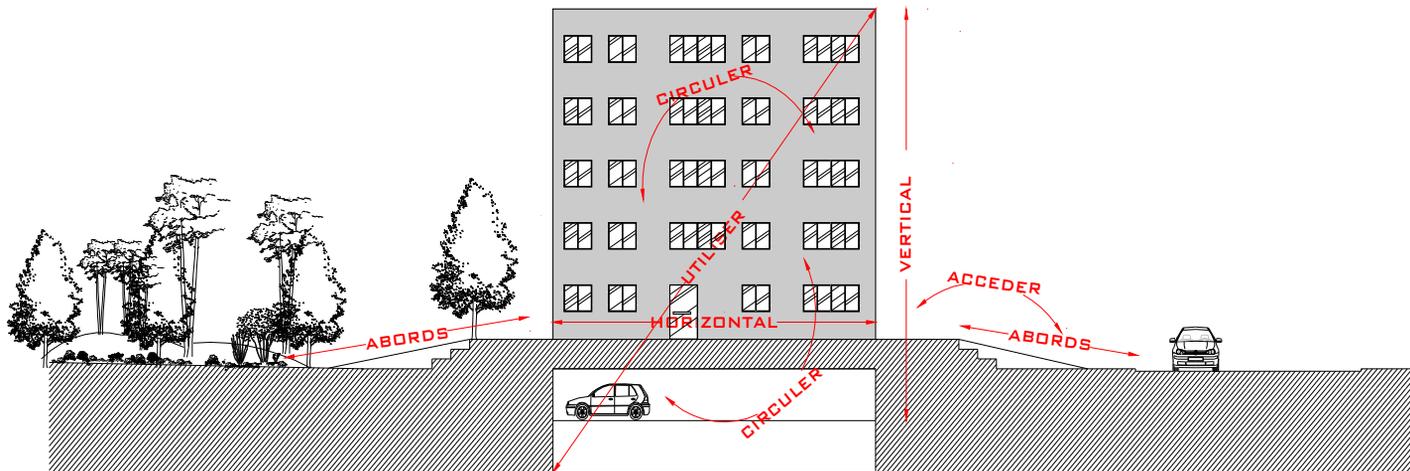
Fédération Française Handisports: <http://www.handisport.org>

Bruxelles pour tous: <http://www.bruxellespourtous.be>

Ministère de la Région wallonne, Direction générale des pouvoirs locaux, Infrastructures sportives: <http://pouvoirslocaux.wallonie.be/jahia/Jahia/pid/140>

## **Annexe**

### **Normes RRU relatives à l'accessibilité PMR**



## Règlement régional d'urbanisme

### Accessibilité des bâtiments par les personnes mobilité réduite

Les dispositions du Règlement régional d'urbanisme ont été passées au crible des quatre principes clé de l'accessibilité:

**-ACCEDER**

**-CIRCULER**

**-UTILISER**

**-PRATIQUER**

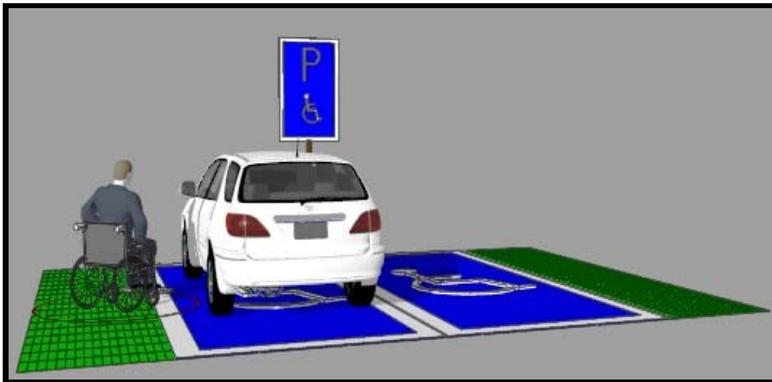
# ACCEDER

## Signalisation

- apposition du symbole international d'accessibilité à l'entrée et sur les équipements intérieurs et extérieurs
- écriteaux, pictogrammes et indications en braille indiquant activités et services proposés

## 1. Parking

- Emplacement PMR accessible à proximité des voies d'accès principales
- Deux emplacements réservés aux PMR par tranche de 50 emplacements. Au moins un emplacement supplémentaire par nouvelle tranche de 50 emplacements
- Surface non meuble
- zone de rotation de 1,50 m de diamètre à côté de l'emplacement



### •Emplacements placés à l'horizontale

- largeur min. de 3,30 m pour libérer une aire de rotation de 1,50 m
- longueur classique de 5 m

### •Emplacements en enfilade

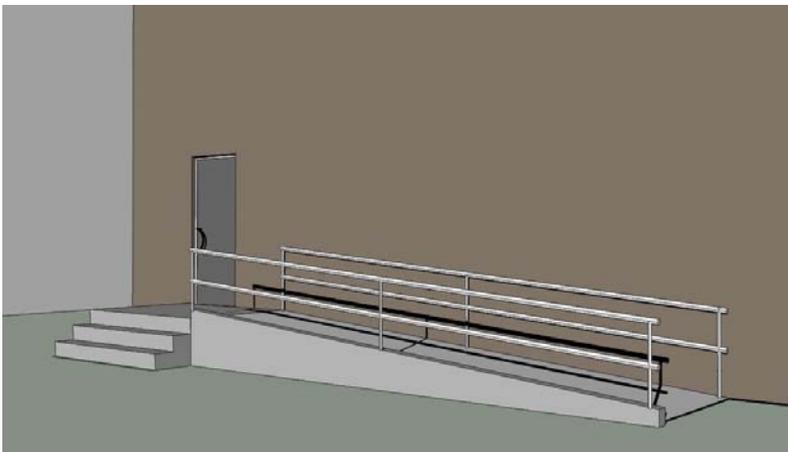
- largeur peut être réduite à 2,5 m si aucun obstacle latéral
- longueur min. de 6 m

Signalisation de tout emplacement PMR au moyen du symbole international d'accessibilité, tant par des marquages au sol que par des panneaux

Symbole d'accessibilité=plaque figurant une personne en chaise roulante. Contours blancs sur fond réfléchissant bleu



## 2. Voie d'accès



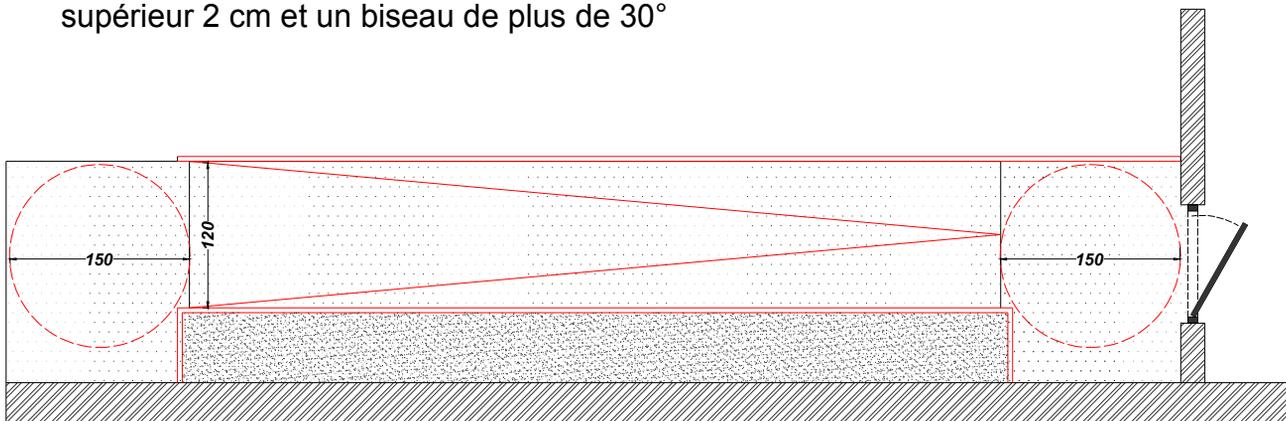
### **Inclinaison des rampes**

longueur de 10 m	<b>5%</b>
longueur de 5 m	<b>7%</b>
longueur de 2 m	<b>8%</b>
longueur de 0,5 m	<b>12%</b>

### **Voies d'accès**

Au min. une voie de 1,20 m de largeur proximité immédiate de l'entrée principale

- Revêtement de sol dur et antidérapant, sans obstacles au pied ou à la roue
- Rampe obligatoire si la voie n'est pas de plain pied ou présente un ressaut supérieur 2 cm et un biseau de plus de 30°



### **Caractéristiques des rampes**

- Palier ou aire de repos de 1,50 m aménagé aux deux extrémités et après chaque longueur maximale
- Bordure de min. 5 cm de hauteur le long des bords latéraux libres
- Double main courante avec lisses à 0,75 m et 1 m du sol espacées de min. 1,20 m
- Dévers latéral inférieur ou égal à 2%

### **3. Portes d'entrée/issues de secours**

- Au moins une porte d'entrée ou un des deux battants de double porte assurant un libre passage de min. 95 cm
    - battante, coulissante ou va-et-vient
    - mécanisme de commande d'ouverture à 80 cm du sol
    - idéalement sans seuil, ou avec un seuil inférieur à 2 cm biseauté à max 30°
    - parties vitrées en verre de sécurité comportant un marquage contrasté
    - mécanisme de ralentissement dans le cas d'une porte à fermeture automatique
      - temps de verrouillage: min. 6 secondes
      - résistance l'ouverture: max. 3 kg force
  
  - Dimensions du palier précédant l'aire d'ouverture de la porte hors débattement: minimum 1,50 m en longueur et en largeur
-

# **CIRCULER**

## **Signalisation**

- supports écrits, pictogrammes, lignes guides colorées
- systèmes sonores d'alerte doublé de signaux lumineux

## **A. CIRCULATION HORIZONTALE**

### **1. Portes intérieures**

- Pour toutes les portes en cas de construction neuve:
  - libre passage de 85 cm
  - autres caractéristiques identiques à celles de la porte d'entrée
  - système de fermeture à rétenteur magnétique pour les portes coupe feu
- Pour toutes les portes à l'exception de celles des locaux de service en cas de travaux d'importance relatifs à une construction existante

### **2. Couloirs**

- Largeur minimale de 1,50 m pouvant être réduite dans certains cas bien précis à 1,20 m
- Passage libre de 90 cm autorisé uniquement en cas d'obstacle (boîtes aux lettres, radiateurs, tablettes, etc.) dont la longueur ne dépasse pas 50 cm et si aucun autre objet ne se trouve à moins de 1,50 m
- Dispositif prolongeant jusqu'au sol les objets saillants sans embase qui représentent un risque pour les personnes handicapées de la vue (tablettes, dévidoirs d'incendie, etc.)
- Caractéristiques des éventuelles rampes identiques à celles des voies d'accès

## **B. CIRCULATION VERTICALE**

### **1. Ascenseurs**

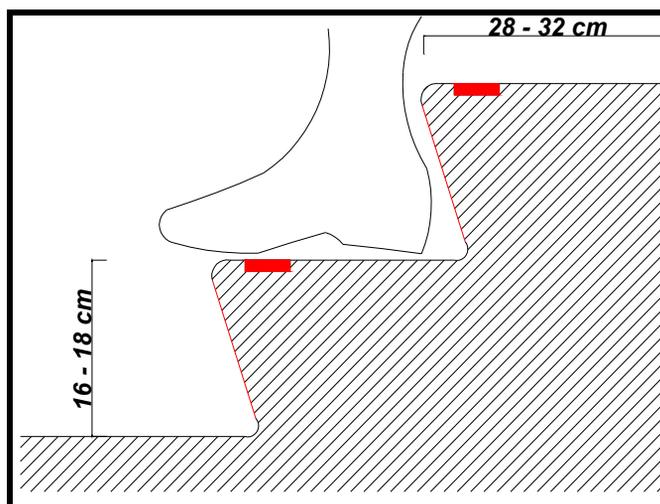
- Au moins un ascenseur adapté/un élévateur pour franchir des niveaux qui ne peuvent être atteints par plans inclinés

#### **Caractéristiques**

- dimensions: 1,40 m de profondeur x 1,10 m de largeur
- espace vide entre le plancher de l'étage et celui de la cabine inférieur à 2 cm
- boutons d'appel et de sélection des étages en relief, de couleur contrastée et d'un diamètre supérieur à 3 cm
- traduction braille, mode de communication visuel doublé d'une synthèse vocale
- palier comprenant une aire de rotation de 1,50 m de diamètre
- main courante à 90 cm du sol et à 35 mm de la paroi et dont l'interruption signale les boutons d'étages
- portes palières coulissantes automatiques d'un min. de 90 cm de passage libre

### **2. Escaliers**

- Double main courante:
  - située à 65 cm et 95 cm du nez des marches et à 75 cm ou 1 m des paliers
  - dépassant de 40 cm aux deux extrémités de l'escalier
- Marches: hauteur maximale de 18 cm  
bandes antidérapantes
- Dalles d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche sur une surface de 60 cm
- Palier et nez de marches contrastés



# UTILISER

## Signalisation

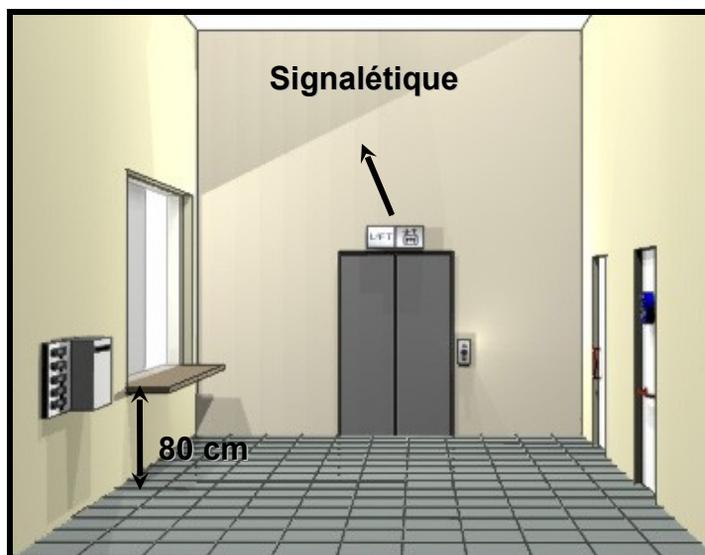
- apposition du symbole international d'accessibilité sur les équipements intérieurs
- écriteaux, pictogrammes, indications en braille indiquant services proposés

## 1. Guichets

Au moins un guichet adapté et au moins un guichet supplémentaire par tranche de 10 guichets

### Caractéristiques

- **tablette**
  - rebord inférieur à une hauteur min. de 75 cm du sol
  - face supérieure entre 80 et 85 cm à partir du sol
  - profondeur de min. 60 cm
- **espace libre sous la tablette**



## **2. Toilettes**

Au moins une toilette adaptée dans chaque installation sanitaire et au moins une toilette supplémentaire par tranche de 20 toilettes

### **Caractéristiques**

#### **•espace intérieur**

- superficie min. au sol de 1,50 m x 1,50 m avec aire de rotation de 1,50 m de diamètre
- espace libre de tout obstacle de min. 1,10 m de largeur à côté de la cuvette, dans l'axe de la porte
- barres d'appui rabattables d'une longueur de 80 cm placées à une distance de 35 cm de la cuvette et à une hauteur du sol de 80 cm

#### **•porte**

- ouverture vers l'extérieur
- libre passage de min. 85 cm
- poignée placée à une hauteur de 80 à 85 cm sur la face externe, lisse placée à la même hauteur sur toute la largeur de la face interne
- possibilité d'ouverture depuis l'extérieur en cas de besoin

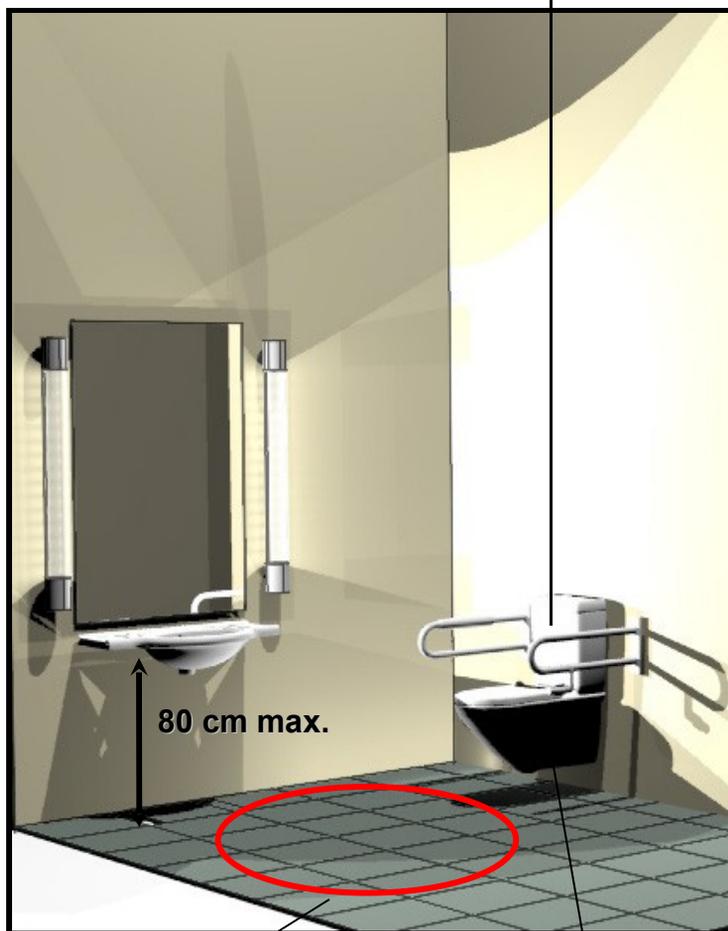
#### **• siège**

- installé à une hauteur de 50 cm
- de type suspendu pour laisser libre une aire de rotation sans obstacle

#### **• Au moins un lavabo**

- placé à une hauteur de max. 80 cm
- espace libre sous le lavabo d'une profondeur de 60 cm pour fauteuils roulants

Barres d'appui rabattables de 80 cm de long à 35 cm de la cuvette et à 80 cm du sol



80 cm max.

Aire de rotation de 1, 50 m

Siège suspendu à 50 cm du sol

### **3. Tribunes, gradins et cafeteria**

- **Tribunes**

- au moins un espace réservé d'une surface min. de 1,50 m sur 90 m et au moins un espace supplémentaire par tranche de 50 sièges
- aire de rotation de min. 1,50 m de diamètre
- le cas échéant: installation d'écoute permettant le réglage individuel du son pour au moins une place par tranche de 50

- **Gradins**

- plusieurs niveaux accessibles PMR

- **Cafeteria**

Toutes les dispositions du RRU en matière d'accessibilité PMR s'appliquent à ce genre d'établissement, visé au point 5 du deuxième paragraphe de l'article 1.



### **3. Equipements publics**

Par équipement public, on entend: téléphones urbains, mobilier de service, boîtes aux lettres, distributeurs de billets de banque, appareils électroniques de libre service, etc.

Au moins un appareil adapté aux PMR, en ce compris les malentendants et les malvoyants

- **téléphone:** écouteur muni d'un amplificateur de son réglable; logo
- **boite aux lettres:** ouverture à une hauteur comprise entre 80 et 90 cm
- **clavier**
  - disposition des lettres en mode «azerty»
  - disposition des chiffres de 1 à 9 en carré, de gauche à droite; le chiffre 5 central est pourvu d'un repère en relief; la touche 0 se situe sous le 8
- **tablette de commande**
  - hauteur max. de 80 cm à partir du sol
  - sans socle dépassant de la paroi dans laquelle est intégré l'appareil

# **PRATIQUER**

## **Signalisation**

- apposition du symbole international d'accessibilité sur les équipements intérieurs
- écriteaux, pictogrammes, indications en braille indiquant services proposés

## **1. Cabines de douche**

Au moins une cabine adaptée dans chaque installation et au moins une cabine supplémentaire par tranche de 20 cabines

### **Caratéristiques**

- **organisation de l'espace**

- aire de rotation de 1,50 m de diamètre hors débattement
- sol antidérapant en pente douce de max. 2% pour l'évacuation des eaux

- **équipement**

- siège rabattable antidérapant de 40 cm x 40 cm fixé dans l'axe de la douche à 50 cm du sol
- poignées rabattables répondant aux mêmes conditions que celles des toilettes

## **2. Vestiaires**

Au moins un vestiaire adapté dans chaque installation et au moins un vestiaire supplémentaire par tranche de 20 vestiaires

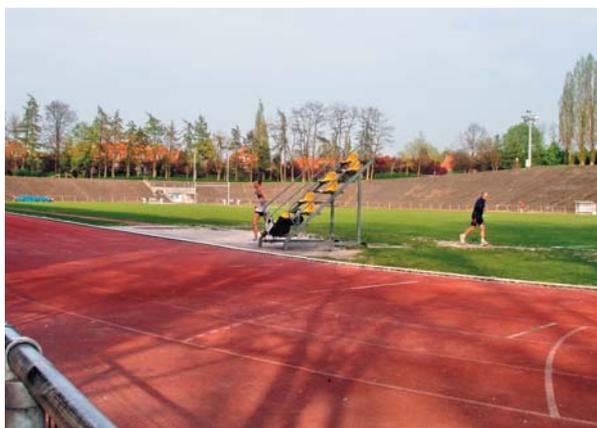
### **Caratéristiques**

- **organisation de l'espace**

- aire de rotation de 1,50 m de diamètre hors débattement

- **équipement**

- siège rabattable antidérapant intérieur à la cabine fixé à 50 cm du sol
- portemanteau à max. 1,30 m du sol



**Accès et Mobilité pour Tous**  
a réalisé ce guide avec le soutien  
du Collège de la Commission communautaire française,  
du Ministère chargé de la Politique d'Aide aux personnes  
handicapées et du Tourisme,  
et des Oeuvres du Soir

